



NATO PARLIAMENTARY ASSEMBLY  
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN



GROUPE SPÉCIAL MÉDITERRANÉE ET MOYEN-ORIENT (GSM)

RAPPORT

# PROBLÈMES MIGRATOIRES COMMUNS : LA COMMUNAUTÉ TRANSATLANTIQUE ET LA RÉGION MOAN

Rapport

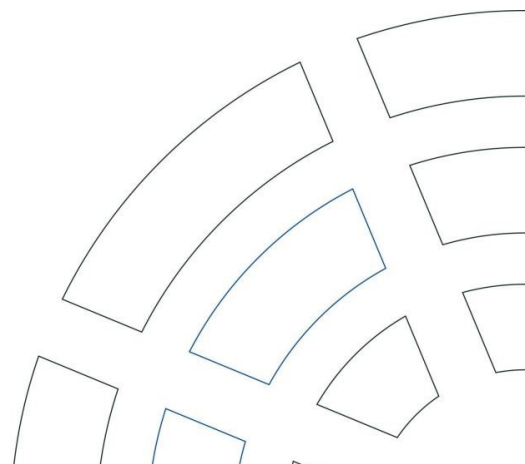
Fernando GUTIERREZ\* (Espagne)

Rapporteur f.f.

\* Ce projet de rapport a initialement été établi par Luca FRUSONE (Italie),  
rapporteur du GSM jusqu'au 25 septembre 2022. M. Gutierrez a gracieusement accepté de  
présenter ce projet révisé en son nom à la réunion du GSM.

026 GSM 22 F rév. 2 fin – Original : anglais – 14 novembre 2022

*Fondée en 1955, l'Assemblée parlementaire de l'OTAN est une organisation  
interparlementaire consultative, institutionnellement distincte de l'OTAN. Il est basé sur  
des informations provenant de sources accessibles au public ou de réunions tenues dans  
le cadre de l'AP-OTAN, lesquelles sont toutes non classifiées.*



La question migratoire se trouve au premier plan de la scène politique intérieure des États d'un bout à l'autre de l'Alliance. Ceci s'explique par une hausse ininterrompue des mouvements migratoires internationaux d'origines diverses : conflit armé, guerre civile, sécurité humaine, problèmes structurels des pays d'émigration en matière de participation politique et de libertés publiques, insuffisance de la recherche scientifique et des progrès technologiques, pressions démographiques, difficultés économiques, famine, changement climatique ou encore rareté des ressources en eau.

Depuis 2014, l'Europe a ainsi été confrontée à deux vagues massives de flux migratoires du fait de la guerre : la première a été provoquée par le conflit en Syrie et en Iraq et la seconde s'est produite dans le prolongement de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Jusqu'à cette dernière, en mars 2022, la plus grande partie des flux migratoires en direction de l'Europe provenaient cependant de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN). Cette situation continue de se répercuter sur les relations entretenues avec les pays de cette région et constitue un élément du dialogue engagé avec eux autour de questions de sécurité.

En règle générale, les gens qui fuient la violence s'installent à proximité de leur foyer, avec l'espoir de pouvoir y retourner un jour. Ainsi, dans le contexte de la guerre civile en Syrie, les habitants qui ont abandonné leur foyer ont souvent, dans un premier temps, cherché refuge à l'intérieur de leur propre pays mais, lorsque la situation est devenue intenable, ils ont alors franchi les frontières pour s'installer dans les pays voisins - Türkiye, Jordanie ou Liban -, dont les autorités se sont généreusement efforcées d'accueillir un afflux colossal de personnes traumatisées. Les capacités d'accueil de ces pays hôtes face à un tel afflux variaient considérablement et les réfugiés et les migrants ont commencé à prendre le chemin de l'Europe.

Mais les crises humanitaires qui ont poussé des millions de gens à quitter leur patrie ont aussi créé certaines dissensions entre les pays alliés quant à leur capacité à absorber une telle masse de migrants et sur des thèmes plus vastes touchant à l'identité nationale. Pour relever un tel défi, les facteurs de répulsion caractérisant les sociétés en crise doivent, certes, être traités mais il est également nécessaire d'agir sur la préparation des sociétés d'accueil et sur la manière dont elles coopèrent avec les pays d'émigration et d'autres pays hôtes.

L'OTAN elle-même a dû s'adapter au défi migratoire. Celle-ci a constaté de grands changements dans la nature de la guerre, qui l'obligent à garantir la sécurité à une époque de rivalité entre grandes puissances, mais aussi à faire face au terrorisme, aux conflits entre États, aux menaces cybernétiques et à celles qui pèsent sur les approvisionnements énergétiques, et même à prendre en compte les dimensions sécuritaires du changement climatique et des migrations de masse. Les interactions entre tous ces phénomènes ont débouché sur une inflexion de la pensée sécuritaire et sur la définition d'un cadre pour le concept de sécurité humaine.

La guerre en Ukraine a mis une nouvelle fois ce défi en lumière. Des millions de personnes ont quitté leur foyer pour rejoindre les pays alliés. La crise a par ailleurs été à l'origine d'une hausse vertigineuse du prix des denrées alimentaires et d'une inflation galopante qui engendrent un risque certain de déstabiliser les pays plus fragiles du Sud, traditionnellement des pays d'émigration vers l'Europe. Cette situation pourrait donc se traduire par de nouvelles vagues migratoires si les choses venaient à prendre une tournure critique et risque donc de représenter un défi pour l'Union européenne (UE), l'OTAN et leurs partenaires de la région MOAN.

Il est aujourd'hui impératif que l'UE et l'OTAN, agissant dans leurs sphères respectives, élaborent une stratégie claire, complète et cohérente pour relever ce défi migratoire en devenir. Une immigration non régulée est intrinsèquement liée à des menaces sécuritaires que l'OTAN seule ne peut que partiellement endiguer. L'UE, quant à elle, dispose d'une panoplie d'instruments (aide au développement, contrôle des frontières, police, ou encore diplomatie, entre autres), qui rendent un renforcement du partenariat entre les deux organisations non seulement pertinent mais crucial.

Œuvrer pour préserver la stabilité de la région MOAN face à la montée des problèmes économiques, politiques, climatiques, alimentaires et sociaux restera, pour les décennies à venir, un objectif fondamental pour la défense des intérêts de l'OTAN et de ses partenaires dans la région. Les responsables de la planification de l'Organisation doivent continuer à se concentrer sur cet objectif et mettre en place les moyens requis à cet égard, tout en promouvant de nouvelles capacités et une plus grande résilience dans la région. Ils doivent aussi veiller à ce que les réfugiés ne soient jamais utilisés comme des pions ou des moyens de pression politique. Les pays alliés doivent notamment apporter un large soutien aux « États de la ligne de front » de la région MOAN qui accueillent de nombreux réfugiés et migrants ayant fui les conflits. Des décisions difficiles devront en outre être prises sur l'aide humanitaire à apporter aux communautés vulnérables vivant au sein de sociétés sous emprise de gouvernements hostiles à l'OTAN.

I.	INTRODUCTION .....	1
II.	LA MIGRATION : UN PROBLÈME DE SÉCURITÉ PARTAGÉ.....	3
III.	LES FLUX MIGRATOIRES À L'INTÉRIEUR ET EN PROVENANCE DU MOYEN-ORIENT ET DU MAGHREB.....	4
IV.	ITINÉRAIRES MIGRATOIRES EN DIRECTION DE L'EUROPE : UNE PERSPECTIVE TOUS AZIMUTS.....	8
IV	L'ÉCONOMIE DE LA MIGRATION .....	13
V.	POLITIQUE MIGRATOIRE DE L'UE ET COOPÉRATION AVEC LA RÉGION MOAN.....	14
VI.	DÉFIS SÉCURITAIRES POUR L'OTAN .....	17
VII.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....	19
	BIBLIOGRAPHIE .....	22

## I. INTRODUCTION

1. Au cours de la dernière décennie, la question de la migration de masse est venue se placer au centre de la politique intérieure des pays alliés sur les deux rives de l'Atlantique. Cela s'explique avant tout par le gonflement des flux migratoires internationaux d'origines diverses : conflit armé, guerre civile, sécurité humaine, défaillances structurelles d'un pays du point de vue de la participation politique et des libertés publiques, insuffisance de la recherche scientifique et des progrès technologiques, pressions démographiques, difficultés économiques, famine, changement climatique ou encore rareté des ressources en eau. Tous les pays alliés sont concernés par ce phénomène, même ceux qui semblent éloignés des points d'entrée les plus évidents.

2. D'emblée, il convient de ranger en catégories les personnes qui quittent leur pays pour aller s'installer à l'étranger : 1) Les **réfugiés** sont ceux qui fuient des conflits armés ou des persécutions. Leur situation est considérée à ce point dangereuse qu'ils sont obligés de franchir les frontières pour se mettre en sécurité et obtenir de l'aide des pays qui les accueillent, de la communauté internationale et d'organisations non gouvernementales (ONG). Ils sont protégés par le droit international et, plus spécifiquement, par la Convention relative au statut des réfugiés de 1951. 2) Les **demandeurs d'asile** sont ceux qui revendiquent l'obtention du statut de réfugié mais dont les revendications doivent encore être reconnues légalement. Ils s'appuient sur le fait qu'en retournant dans leur pays ils s'exposeraient à des persécutions en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité ou de leurs convictions politiques. Ils conservent leur statut de demandeur d'asile aussi longtemps que leur demande est en cours de traitement. Le statut de réfugié n'est pas accordé à tous les demandeurs d'asile, mais les réfugiés sont tous, dans un premier temps, des demandeurs d'asile. Le processus de détermination du statut de réfugié (DSR) est un processus juridique que les services gouvernementaux ou le haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) utilisent pour déterminer si une personne réclamant la protection de la communauté internationale est considérée comme un réfugié aux termes du droit international, national ou régional. Il n'existe pas de méthode uniforme pour la conduite de la DSR. Les autorités nationales négligent généralement d'y recourir, soit qu'elles en sont incapables, soit qu'elles ne le veulent pas ; dans ce cas, c'est le HCR qui s'en charge. 3) Les **migrants** sont des personnes qui choisissent de franchir des frontières nationales non en raison d'une menace directe ou de persécutions, mais essentiellement dans le but d'améliorer leurs conditions d'existence – en accédant au marché du travail ou au système éducatif – ou de rejoindre des membres de leur famille. À la différence des réfugiés, qui ne peuvent tout bonnement pas rentrer chez eux en toute sécurité, les migrants sont à même de le faire. Les gouvernements traitent les migrants en fonction de leurs propres lois et processus en la matière.

3. Depuis 2014, l'Europe a été confrontée à deux vagues massives de flux migratoires dues à des conflits. La première a été provoquée largement – mais non exclusivement – par la guerre civile en Syrie ; la seconde est directement liée à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Pendant la crise des réfugiés de 2015, environ 1,3 million de migrants ont cherché asile en Europe. Cela représentait alors le plus vaste mouvement humain enregistré sur le continent depuis la seconde guerre mondiale. Bien qu'il soit composé en majorité de demandeurs d'asile en provenance d'une Syrie déchirée par la guerre, cet afflux massif de réfugiés comprenait aussi, notamment, des Afghans, des Nigériens, des Pakistanais, des Iraquiens et des Érythréens. S'ajoutait à cela, à l'époque, une migration économique considérable allant des Balkans occidentaux à l'Europe. La guerre et les guerres civiles de Syrie, d'Afghanistan et d'Iraq, les attentats terroristes au Pakistan et au Nigéria et les conséquences socio-économiques à long terme de la guerre pour les Balkans occidentaux ont été les principaux déclencheurs de ce mouvement humain en direction des pays européens les plus stables et les plus prospères.

4. Il convient aussi de noter que, pour bon nombre de ceux qui fuyaient la violence, l'Europe n'était que le terminus d'un long exode et que rares étaient les demandeurs d'asile qui, dès le départ, souhaitaient quitter leur pays. En fait, les personnes qui fuyaient la violence s'installaient généralement à proximité de leur foyer, dans l'espoir d'y retourner rapidement. Les Syriens, qui se

trouvaient dans ce cas, ont souvent, dans un premier temps, cherché refuge dans leur propre pays, mais une fois la situation devenue intenable, ils se sont installés dans des pays voisins tels que la Türkiye, la Jordanie ou le Liban, dont les autorités se sont généreusement efforcées d'accueillir les nouveaux arrivants. La présence aussi soudaine que massive de ces réfugiés a cependant constitué un lourd fardeau et les moyens dont disposaient les pays concernés étaient, à des degrés divers, limités. Les conditions d'existence des réfugiés, très difficiles, se sont aggravées à mesure que de nouveaux réfugiés arrivaient. De fait, avec le temps, des problèmes de sécurité se sont posés en Jordanie et au Liban, deux pays qui accueillaient plus de réfugiés qu'ils ne pouvaient raisonnablement le faire. Le même phénomène s'est produit en Türkiye, pourtant bien plus grande et prospère : fin décembre 2015, elle abritait plus de 2,5 millions de réfugiés syriens officiellement enregistrés (chiffre passé à 3,6 millions en janvier 2022) et avait de plus en plus de mal à les aider et les protéger (Parlement européen, 8 février 2016). Pendant la crise, la Jordanie et le Liban ont cessé d'accepter de nouveaux arrivants et de nombreux migrants, résignés à voir leur malheur perdurer, se sont mis à envisager l'Europe comme destination finale.

5. Les mouvements de migrants et de demandeurs d'asile venus de Syrie, d'Iraq, d'Afghanistan, du Maghreb et du Sahel s'inscrivent dans un phénomène mondial dans le contexte duquel, entre 1990 et 2019, le nombre total de migrants dans le monde doublé pour atteindre quelque 270 millions (Galeotti, 2021). Cependant, 2015 a été, de ce point de vue, une année historique pour l'Europe, puisque des migrants plus nombreux que jamais sont arrivés dans des pays comme la Grèce, l'Italie ou l'Espagne après s'être risqués dans une périlleuse traversée de la Méditerranée et de la mer Égée. Pour les seules années 2014 et 2015, plus de 7 000 personnes ont perdu la vie au cours de telles entreprises. Le nombre des demandeurs d'asile pénétrant en Europe est soudain passé de 60 000 personnes (2010) à plus d'un million (2015), conséquence, avant tout, de la guerre et de l'instabilité en Iraq et en Syrie. Beaucoup de ces personnes étaient dépourvus des documents nécessaires pour pouvoir entrer légalement en Europe. Ils se sont donc contentés de demander l'asile à leur arrivée. Cette crise humanitaire a provoqué une crise politique à travers l'Europe, en exacerbant au sein des pays d'accueil des dissensions sur la capacité d'absorption d'une multitude de migrants par les sociétés et sur des thèmes plus vastes touchant à l'identité nationale ou européenne (Landau *et al.*, 2018).

6. La migration est inhérente à la nature de l'être humain, poussé instinctivement à rechercher les conditions les plus propices à sa survie. C'est l'une des raisons pour lesquelles elle ne constitue pas un délit au regard du droit international, qui reconnaît et protège les droits des réfugiés. La Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967 reposent sur le principe de non-refoulement, en vertu duquel un réfugié ne peut être renvoyé dans un pays où de graves menaces pèseraient sur sa vie ou sa liberté. Ce principe est désormais considéré comme une règle du droit international coutumier. Cependant, il apparaît clairement que le *statu quo* juridique actuel ne satisfait pas certains gouvernements alliés, lesquels se disent préoccupés par le fait que la distinction entre réfugiés et migrants soit devenue floue sur un plan pratique. De profonds désaccords se sont fait jour autour d'éventuelles solutions, voire de l'esprit qui devrait présider à leur application. La question, qui influe inévitablement sur les relations entre l'Europe et la région MOAN dans son ensemble, a débouché sur une série d'arrangements coopératifs transversaux. Mais elle a aussi suscité des tensions entre les partisans de politiques d'accueil relativement ouvertes, d'une part, et les tenants d'une stricte fermeture des frontières, d'autre part, ce qui a eu des répercussions sur les relations avec l'ensemble de la région MOAN et compliqué la coordination des activités gouvernementales.

7. Dans les moments de sérieuse polarisation politique et sociale, la tendance est à la simplification abusive des problèmes de fond. Les crises migratoires – récentes ou en gestation – ne font pas exception. Les réfugiés et les migrants sont trop souvent rangés dans une seule et unique catégorie ; rien n'est fait pour tenter d'appréhender la multitude de raisons qui les poussent à s'expatrier, pas plus que de gérer les conséquences de leur arrivée. La réponse à un défi aussi complexe requiert des politiques spécifiques. Il faut savoir, par exemple, que beaucoup de ceux qui quittent la région MOAN ne visent pas l'Europe : ils souhaitent plutôt s'installer à proximité de leur

pays d'origine en espérant ardemment regagner un jour leur foyer. D'aucuns tendent aussi à ne voir dans les réfugiés et les migrants qu'un fardeau économique potentiel, alors qu'en un laps de temps relativement court leur présence peut être économiquement bénéfique au pays d'accueil. Pour les gouvernements européens, le problème consiste à distinguer entre ceux qui ont le droit à une protection internationale et ceux qui ne l'ont pas, tout en assurant une intégration adéquate des nouveaux arrivants dans leurs sociétés respectives, tant pour répondre à des nécessités humanitaires que pour réaliser des bénéfices économiques.

## II. LA MIGRATION : UN PROBLÈME DE SÉCURITÉ PARTAGÉ

8. Il convient de souligner le rôle central de ceux qui facilitent illégalement les mouvements migratoires transfrontaliers par le biais de filières complexes de traite des êtres humains opérant en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et en Europe. En général, ces filières sont exploitées par des bandes criminelles – voire des organisations terroristes – qui réalisent d'énormes profits en aidant ceux qui le souhaitent à franchir déserts, mers et frontières. Leurs tarifs sont prohibitifs pour ceux qui font appel à leurs « services » et les risques encourus sont immenses. Les passeurs se préoccupent peu de la sécurité de leurs clients et ils exposent souvent ces derniers à de graves dangers, par exemple en les faisant embarquer sur des esquifs surchargés et peu adaptés à de longues traversées en haute mer, ou en les entassant dans des camions sans leur fournir suffisamment d'eau et de nourriture. De telles pratiques ont eu des conséquences tragiques, mais le « commerce » prospère, tant il est lucratif pour ses exploitants et tant est profond le désespoir des candidats au départ.

9. Divers facteurs peuvent freiner les mouvements migratoires. Si ces mouvements sont suscités par une quête de paix, de sécurité, de liberté et de perspectives économiques, il est logique de supposer que les habitants de pays réunissant ou susceptibles de réunir ces attributs ne seront plus tentés de fuir ou d'émigrer en masse. Ainsi, l'Italie a longtemps été un pays d'émigration avant de prospérer et de se transformer en un pays de destination.

10. Il existe bien sûr d'autres moyens de freiner les migrations : l'édification de barrières juridiques, économiques et matérielles en est un. Il est généralement admis que la surveillance des frontières nationales relève des obligations fondamentales d'un État sur le plan de la sécurité, qui doit donc être capable de réguler la migration et de veiller à l'application des lois qui régissent les procédures relatives à l'immigration et au traitement des demandes d'asile. Cependant, la gestion des frontières varie considérablement selon les pays, tout comme la nature des problèmes frontaliers qui se posent à un gouvernement donné, ou encore, la ligne politique inspirant la conduite d'un État à l'échelon régional ou national. Ainsi, à l'intérieur de l'UE, les États limitrophes de pays non membres de l'UE ou de l'OTAN sont confrontés à des problèmes uniques en leur genre et doivent assumer des responsabilités supplémentaires en matière de gestion des frontières. Les règles en matière d'asile et les accords conclus à ce sujet entre certains pays ont également une importance primordiale pour la gestion des frontières. Si les règles ne peuvent s'appliquer d'un point de vue politique, diplomatique ou pratique, leur efficacité s'en trouve compromise et elles peuvent devenir une source de tension, voire un problème de sécurité nationale en soi (*World Politics Review*, 2022).

11. La santé publique peut, elle aussi, entrer en ligne de compte. Ainsi, en raison des confinements et du resserrement des contrôles frontaliers liés à la pandémie de Covid-19, les afflux migratoires massifs en direction de l'Europe ont décliné en 2020. Selon l'ONU, la pandémie de Covid-19 et les mesures prises par les gouvernements pour endiguer la propagation de la maladie ont contribué à réduire de 27 % les chiffres de la migration à l'échelle mondiale.

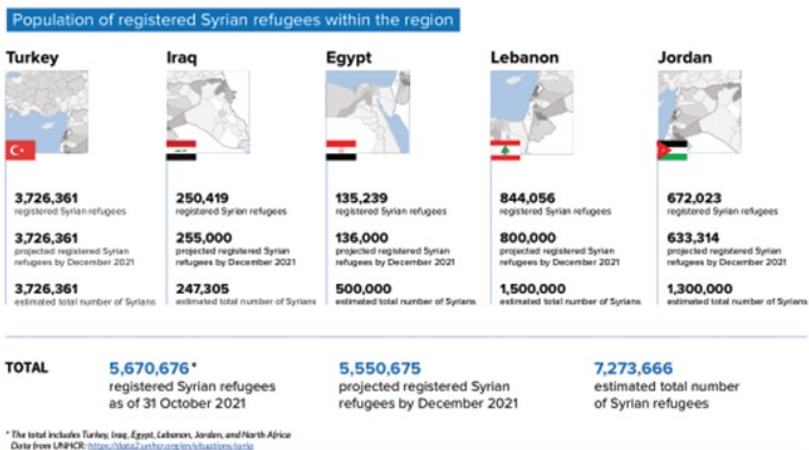
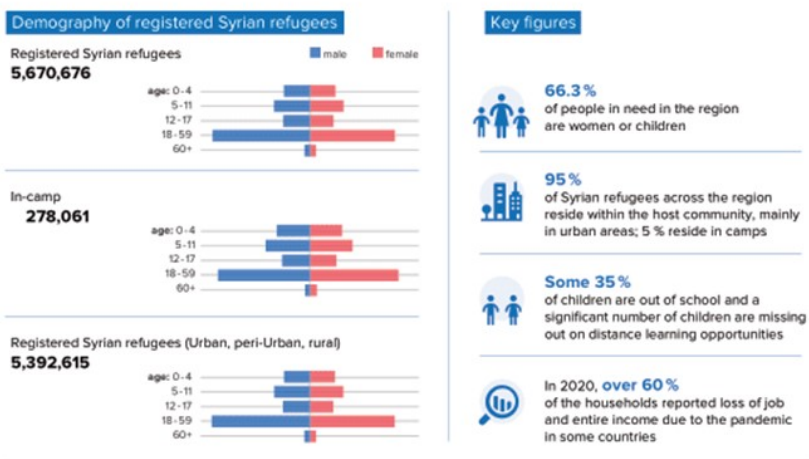
### III. LES FLUX MIGRATOIRES À L'INTÉRIEUR ET EN PROVENANCE DU MOYEN-ORIENT ET DU MAGHREB

12. Avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la poussée migratoire la plus récente et la plus forte vers l'Europe date de 2015. Elle était essentiellement due aux guerres civiles qui dévastaient la Syrie et l'Iraq : des millions de personnes avaient été chassées de leur foyer par les combats, la violence, les persécutions politiques et les difficultés économiques. Les déplacés internes n'avaient guère d'autre choix que de se réinstaller à une distance plus ou moins éloignée de leur pays d'origine ou de quitter tout bonnement la région. Si le nombre de ceux qui ont pris la direction de l'Europe pour y demander l'asile a fini par chuter à la suite d'un accord conclu entre l'Union européenne et la Türkiye en 2016 (voir ci-dessous), puis de l'apparition de la pandémie de Covid-19, il a recommencé à augmenter même avant la crise survenue fin 2021 à la frontière entre l'UE et le Bélarus. Dans une tentative d'user de la migration comme d'une arme et d'engendrer un climat d'instabilité le long des frontières orientales de l'UE et de l'OTAN, le régime Loukachenko avait invité des milliers de migrants – dont beaucoup étaient originaires de la région MOAN – à s'envoler pour le Bélarus et, de là, à pénétrer sur le territoire européen.



#### Registered Syrian Refugees in Host Countries

October 2021 / Egypt, Iraq, Jordan, Lebanon, and Turkey



(Source : ReliefWeb, 17 novembre 2021)

13. Tout comme Alexander Loukachenko, Vladimir Poutine considère les problèmes qui se posent aux frontières de l'Europe comme une faille qu'il compte exploiter en créant une situation propice à une migration de masse. Ainsi, il a fait en sorte que diverses parties du territoire ukrainien deviennent inhabitables à la suite d'actions militaires délibérées. L'invasion russe a forcé plus de 12 millions de gens à quitter leur foyer ; il s'agit là de la plus grosse crise migratoire que l'Europe ait connue depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Selon l'ONU, quelque 6,2 millions d'Ukrainiens se sont réfugiés en Europe, à quoi il faut ajouter 6,3 millions de déplacés internes (Santora et al., 3 août 2022).



14. Toujours selon l'ONU, le monde compte actuellement 26,6 millions de réfugiés et 51 millions de déplacés internes. Le Liban et la Jordanie figurent parmi les pays qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés par habitant mais la Turquie reste le plus grand pays d'accueil pour les réfugiés. En 2019, par exemple, on comptait quelque 3 millions de réfugiés syriens en Türkiye, 1 million au Liban et plus de 650 000 en Jordanie. Le tableau du HCR ci-dessous donne une ventilation des réfugiés syriens et leur répartition au sein de la région MOAN en octobre 2021.

15. Comme indiqué au préalable, le Liban – à l'instar de la Türkiye et de la Jordanie – a connu un afflux massif de réfugiés chassés par la guerre civile en Syrie. Au plus fort de la crise, il en abritait environ 1,2 million, soit près d'un cinquième de sa population. Au mois de décembre 2021, plus de 840 000 réfugiés vivaient au Liban (HCR, 2022), mais les autorités affirment qu'ils sont en réalité 1,5 million, dont une écrasante majorité à l'extérieur des camps aménagés à leur intention (Karasapan, 2022). Ce pays, qui abrite déjà un grand nombre de Palestiniens et d'Iraqiens déplacés internes, accueille plus de réfugiés que son économie et son régime politique ne le permettent raisonnablement. D'autre part, la présence d'une large communauté de réfugiés sunnites est venue aggraver les sérieux problèmes politiques d'un pays dont les institutions sont normalement conçues pour préserver un équilibre soigneusement calculé entre les diverses communautés confessionnelles (Karasapan et Shah, 2021).

16. L'effondrement de l'économie libanaise a profondément compliqué la situation et alimenté des tensions sociales et politiques de tous ordres, dont les effets se sont invariablement répercutés sur les réfugiés. Une étude de l'ONU a montré qu'en 2020 la moitié des familles de réfugiés syriens installées au Liban a subi une insécurité alimentaire – soit un pourcentage deux fois supérieur à celui de 2019 – et que 90 % des ménages de réfugiés syriens vivaient en deçà du seuil d'extrême pauvreté [HCR et Programme alimentaire mondial (PAM), 2020]. Il s'agit là d'une augmentation notable par rapport au chiffre enregistré avant la crise économique de 2019 (55 %). Libanais et réfugiés avaient vigoureusement protesté lorsque le prix des denrées alimentaires avait augmenté de 400 % en 2020 et qu'un plein de carburant dépassait le salaire minimal mensuel (Khraiche et Goyeneche, 2021). La situation risque d'empirer en 2022, alors que de nouveaux pans de la population connaissent la faim et la pauvreté, contrecoup de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La crise devrait être ressentie avec une acuité particulière dans la région MOAN, qui importe de Russie et d'Ukraine un volume non négligeable de produits agricoles, tels que le blé.

17. Au classement mondial du nombre de réfugiés par habitant, la Jordanie occupe la deuxième place, derrière le Liban. Elle est confrontée, elle aussi, à des difficultés économiques et sociales qui compliquent l'accueil d'une forte population de réfugiés. Au mois de décembre 2021, 760 000 réfugiés enregistrés auprès du HCR vivaient en Jordanie (HCR, 2022). Au cours des dernières décennies, le pays a aussi dû composer avec des vagues de réfugiés venus des Territoires palestiniens, d'Iraq et, plus récemment, de Syrie. Il a consenti d'énormes efforts pour accueillir ces communautés souvent traumatisées. Parallèlement, il s'est retrouvé aux prises avec divers problèmes socio-économiques, comme l'attestent un taux de chômage de 25 % en 2021 et un taux de chômage des jeunes de 48 % (Karasapan, 2022).

18. Le problème est encore aggravé par la crise des ressources, due au changement climatique, que traversent la Jordanie et d'autres pays de la région. La diminution des précipitations et le tarissement des sources souterraines ont entraîné une baisse spectaculaire des réserves en eau dans un pays que l'Unicef qualifie de deuxième pays le plus pauvre en ressources hydriques au monde (Unicef, 2019). La situation créait déjà de sérieuses difficultés avant l'afflux de réfugiés syriens ; l'augmentation rapide de la population – conséquence de l'arrivée de déplacés internes – les a exacerbées et a souligné les tensions autour des ressources hydriques.

19. Près de la moitié des réfugiés enregistrés en Jordanie sont des enfants. Cela pose un nouveau problème de taille aux autorités, qui doivent s'occuper de l'éducation et de la santé de ces enfants et mettre à leur disposition des services sociaux spécialisés. L'organisation *Human Rights Watch* (HRW) a constaté ces dernières années un déclin marqué du niveau d'instruction des enfants

syriens vivant en Jordanie : seul un quart de ceux en âge de fréquenter l'école secondaire le font effectivement. Les chiffres sont meilleurs pour l'enseignement primaire, avec 87 % d'inscriptions en 2019. Les migrants et les réfugiés confrontés à une situation économique pénible, rendue encore plus intenable par la pandémie, tendent davantage à envoyer leurs enfants travailler plus tôt, surtout quand les réseaux de soutien social sont chancelants. HRW relève aussi que les enfants déscolarisés sont plus exposés au travail des enfants et au mariage d'enfants, deux pratiques qui nuisent aux perspectives économiques et au potentiel de développement à long terme (HRW, 2020).

20. Vraisemblablement, le séjour des Syriens installés en Jordanie sera de longue durée. Seule une fraction d'entre eux (41 000 personnes) a regagné la Syrie depuis 2018 (Karasapan, 2022). Le gouvernement jordanien et ses partenaires internationaux se voient donc sérieusement mis en demeure de répondre aux besoins à long terme de cette communauté et à ceux des Jordaniens eux-mêmes dans les domaines du logement, de l'alimentation, de l'eau, de l'éducation, de l'emploi et de l'intégration sociale. Cela est d'autant plus difficile que, en Jordanie comme ailleurs, la présence des réfugiés suscite des résistances.

21. Des problèmes liés à la migration se posent aussi avec acuité au Maghreb. Par exemple, le Maroc doit s'accommoder de son triple statut de pays de transit, de destination et d'émigration. Son rôle de pays de transit a pris de l'ampleur après la signature de l'accord sur la migration entre l'UE et la Türkiye et la mise en place de contrôles plus stricts le long de l'itinéraire méditerranéen oriental. En 2018-2019, le nombre de migrants clandestins empruntant l'itinéraire méditerranéen occidental est monté en flèche, pour atteindre quelque 30 000 personnes (Herbert, 2019). Par ailleurs, certains signes montrent qu'un nombre grandissant de ressortissants marocains tentent de s'installer en Europe au vu des difficultés économiques et des déceptions sociopolitiques qui se profilent dans leur pays. La jeunesse marocaine se sent de plus en plus tenue à l'écart du processus politique, d'une part, et marginalisée sur le plan économique, d'autre part : cette situation semble avoir servi de catalyseur à la migration (Herbert, 2019).

22. Le grossissement des flux migratoires en direction du Maroc est lié à la montée des troubles politiques, aux guerres civiles et à la crise économique observés dans divers pays d'Afrique occidentale. En 2000, les violences ethniques et les déportations massives d'immigrants en Libye ont été l'un des premiers facteurs déclencheurs de ces flux. Parallèlement, les Marocains eux-mêmes ont été nombreux à entamer un mouvement migratoire. Les ressortissants marocains vivant à l'étranger ont vu leur nombre plus que doubler : de 1,5 million (1993) à 3,4 millions (2012). Dans leur immense majorité, ils ont choisi l'Europe (87 %, dont 31 % en France et quelque 25 % en Espagne). Le phénomène est le résultat des effets combinés du regroupement familial, de la constitution de familles, de l'accroissement naturel de la population, de la migration irrégulière et d'une migration de main-d'œuvre en direction de l'Europe méridionale (Kostas, 2017).

23. Les migrants originaires d'Afrique subsaharienne et, dans une moindre mesure, du Moyen-Orient commencent à voir dans le Maroc une destination définitive plutôt qu'une étape sur la route qui mène à l'Europe. Du fait qu'ils sont empêchés de gagner l'Europe, les candidats à la migration sont de plus en plus nombreux à décider de rester au Maroc au lieu de rentrer dans leur pays. Le HCR a constaté une augmentation régulière du nombre de demandeurs d'asile ayant choisi le Maroc pour pays de destination, ce qui s'explique en partie par un resserrement de la coopération entre l'UE et Rabat en matière de migration. Au 31 décembre 2021, il y avait au Maroc plus de 15 000 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés (HCR, 2022).

24. Pour contribuer à l'exercice des contrôles frontaliers et à la lutte contre la traite des migrants, l'UE a instauré un étroit partenariat avec le Maroc, à qui elle a attribué un statut de « partenaire stratégique ». Ce partenariat s'accompagne d'un investissement d'environ 140 millions d'euros qui servira au financement de plus de 1 300 véhicules de patrouille, radars et vedettes rapides destinés aux forces de sécurité marocaines. En juillet 2022, l'UE et Rabat ont donné le coup d'envoi d'un partenariat révisé portant sur la migration et sur la lutte contre les réseaux de traite d'êtres humains, alors que de nouvelles difficultés surgissaient à la frontière de la ville espagnole de Melilla

(Commission européenne, 8 juillet 2022). S'inscrivant dans le droit fil du nouveau pacte sur la migration et l'asile, ce partenariat entre le bloc et le Maroc apparaît comme un modèle susceptible d'être utilisé avec d'autres pays de la région (Peregil et Martin, 2020).

25. La Tunisie, pourtant plus petite que le Maroc, est confrontée à des problèmes à la fois similaires et uniques en leur genre. Ce pays a récemment traversé une période d'instabilité politique due pour partie à la suspension, en juillet 2021, de l'Assemblée des représentants du peuple. Des résultats économiques médiocres, un fort taux de chômage des jeunes et un pessimisme politique grandissant ont provoqué une augmentation substantielle de l'émigration. Entre 2020 et la mi-2021, celle-ci a connu des niveaux qui n'avaient plus été atteints depuis la révolution tunisienne de 2010-2011. En 2021, les forces de sécurité et de défense tunisiennes ont intercepté 35 040 migrants en situation irrégulière dans les régions littorales du pays ou au large des côtes. Deux tiers d'entre eux étaient des Tunisiens.

26. Au cours de la même période, les autorités italiennes ont enregistré l'arrivée de 28 124 Tunisiens et de quelque 6 000 migrants de diverses autres nationalités qui avaient traversé la Tunisie. Comme le Maroc, la Tunisie a vu arriver sur son territoire un afflux considérable de migrants africains depuis le début de la pandémie. Une partie d'entre eux comptent rester en Tunisie, tandis que d'autres espéraient pouvoir gagner l'Europe (Herbert, janvier 2022). En décembre 2021, le HCR a dénombré en Tunisie 9 374 demandeurs d'asile, dont près de 4 000 avaient été enregistrés en 2021 (HCR, 2021). Cette tendance pourrait indiquer que davantage de personnes introduisent une demande d'asile en Tunisie, par exemple après s'être trouvés dans l'impossibilité de choisir ce pays comme point de départ en direction de l'Europe.

27. L'instabilité et l'incertitude politique qui règnent dans le Maghreb depuis 2016 ont incité d'autres habitants de la région à émigrer (Herbert, 2019). En 2018, près de 60 000 migrants clandestins partis pour la plupart du Maroc ou de l'Algérie ont été appréhendés en Espagne. Après une décrue de courte durée en 2019, le nombre de migrants en situation irrégulière arrivant du Maghreb occidental a considérablement augmenté. À elles seules, les autorités espagnoles en ont arrêté plus de 85 000 depuis 2020 (HCR, 2022).

28. C'est dans ces circonstances que le volume de la migration tunisienne en direction de l'Europe a triplé depuis 2018 ; l'an dernier, plus de 15 000 ressortissants tunisiens ont pénétré sur le territoire européen. Fin 2021, au classement par nombre d'arrivées en Europe, les Tunisiens étaient parvenus à dépasser les Marocains, les Syriens et les Africains subsahariens (OIM, 2022). De fait, après 2020 et jusqu'à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les Marocains et les Tunisiens ont été plus nombreux à chercher refuge dans l'UE que les migrants de n'importe quelle autre nationalité. Toutefois, c'est désormais l'Ukraine qui constitue la principale source d'immigrants.

29. Chez les Tunisiens candidats à l'émigration, le pessimisme politique et la marginalisation économique sont les deux motivations les plus puissantes. Dans le centre et le sud du pays, les régions de Kasserine, Sidi Bouzid et Tataouine continuent à souffrir de ces deux maux depuis la révolution de 2011. Aussi leurs habitants ont-ils tendance à émigrer en plus grand nombre, par comparaison avec la population du reste du pays (Herbert et Gallien, 2017).

30. La Libye est devenue un point de transit central pour les migrants venus d'Afrique subsaharienne, y compris du Sahel, de plus en plus instable. Cela s'explique tout à la fois par la situation géographique du pays, l'impuissance de l'État à imposer son autorité, l'emprise exercée par les responsables de la traite des êtres humains et le manque de rigueur des contrôles frontaliers. Le flux migratoire dans le sens Libye-Europe via la Méditerranée a donc beaucoup augmenté. Qui plus est, l'instabilité sur la scène intérieure a poussé au départ les réfugiés et les migrants installés dans le pays. Un pourcentage non négligeable des réfugiés et des migrants subsahariens transitant par la Libye arrive du Soudan, du Niger et d'Algérie (HCR, 2017).

#### IV. ITINÉRAIRES MIGRATOIRES EN DIRECTION DE L'EUROPE : UNE PERSPECTIVE TOUS AZIMUTS

31. La plupart des réfugiés et des migrants qui ont pris le chemin de l'Europe pendant la crise syrienne sont passés de Türkiye en Grèce *via* la mer Égée, puis se sont dirigés vers les États membres de l'UE en remontant de l'Europe du Sud-Est (Beauchamp, 2015). Cet itinéraire constituait un changement important par rapport à de précédents mouvements migratoires. Avant 2015, la plus grande partie des réfugiés atteignait l'Europe après avoir traversé la Méditerranée entre la Libye et l'Italie, car la guerre civile avait gravement affaibli les institutions de l'État libyen et leur capacité de surveillance des frontières. La majorité des migrants passant par la Libye venaient de pays d'Afrique subsaharienne. Certains fuyaient l'instabilité, la guerre civile et la disparition de l'autorité des pouvoirs publics dans diverses régions du Sahel ; d'autres étaient des migrants économiques cherchant du travail en Europe. En revanche, l'itinéraire égéen, souvent appelé « itinéraire méditerranéen oriental », était la principale voie d'accès à l'Europe pour les migrants et les réfugiés venus du Moyen-Orient, d'Afghanistan et du Pakistan. Parmi les Syriens, les Iraquiens et les Afghans qui empruntaient ces itinéraires, beaucoup voulaient échapper à la guerre et à la violence. Cet afflux, qui a sérieusement ébranlé l'Europe du Sud-Est en 2015, a entraîné la fermeture de frontières dans toute la région. Cela n'a fait qu'aggraver la crise, puisque les migrants étaient obligés de se déplacer en permanence pour échapper aux contrôles. Bon nombre d'entre eux en ont souffert et ont été privés des facilités les plus élémentaires. Cette situation désespérée n'a évolué qu'une fois que l'Allemagne et plusieurs autres pays ont décidé de suspendre l'application normale des procédures à suivre pour les demandes d'asile et d'accueillir un grand nombre de ces personnes déplacées. Cette décision, l'arrivée de l'hiver et l'accord de 2016 entre l'UE et la Türkiye sur la migration ont fini par ralentir l'afflux. Cet accord a cependant fait l'objet d'une controverse : la Türkiye arguait que l'UE n'avait pas respecté ses engagements quant à l'assouplissement de sa politique de délivrance de visas, à quoi certains États membres de l'Union rétorquaient qu'Ankara ne maîtrisait pas pleinement l'afflux de migrants sur le territoire européen (Rankin, 2020).

32. Bien qu'après la signature de l'accord le nombre de personnes débarquant dans les îles grecques en provenance de Türkiye soit tombé d'un pic de 7 000 arrivées par jour à quelques centaines, les chiffres ont recommencé à augmenter en 2019. L'UE a consenti un effort financier substantiel pour aider les autorités turques à supporter le fardeau que constitue la présence des réfugiés et, à de nombreux égards, l'accord peut être considéré comme un succès, à défaut d'être une solution à tous les problèmes qui se posent dans la mer Égée. Il a permis de ralentir le rythme de l'immigration clandestine dans la région, tout en fournissant les moyens de garantir un traitement plus humain envers des réfugiés vulnérables. La Türkiye est parvenue à intégrer ces réfugiés, bien qu'il y ait manifestement des limites aux perspectives économiques susceptibles d'être offertes à ces nouveaux venus en si grand nombre. La situation économique turque a encore compliqué le problème et un sentiment tangible prévaut dans le pays : le fardeau est devenu trop lourd et les alliés et les partenaires de la Türkiye devront aider celle-ci à absorber les coûts inhérents au soutien et à l'intégration de réfugiés aussi nombreux si les perspectives d'un retour en Syrie devaient s'amenuiser. D'après une étude universitaire récente sur la question, « l'UE devrait accorder à l'intégration locale un appui financier et non financier beaucoup plus important, car c'est le seul moyen envisageable qui serve ses propres intérêts, apaise les inquiétudes turques et protège les "droits" des réfugiés syriens » (Adar et Püttmann, 2022). Les auteurs de l'étude plaident en faveur de l'installation d'une partie de ces réfugiés en Europe – à la fois pour afficher une disposition à partager les charges et pour améliorer la confiance entre l'UE et la Türkiye –, d'une coopération accrue à l'échelon municipal, dès lors que la plus grosse part des charges inhérentes à la réinstallation des réfugiés incombe souvent aux grandes villes européennes et turques, et enfin, d'un programme de microcrédit qui contribuerait au démarrage rapide d'entreprises turco-syriennes, créant ainsi les conditions requises pour sortir d'une situation économique difficile.



33. Ces dernières années, l'afflux en Europe de migrants venus d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Afghanistan a emprunté une variété inhabituelle d'itinéraires à partir de l'Atlantique Ouest, à travers la Méditerranée, par les Balkans et, dans l'Est et le Nord, tout récemment, via le Bélarus. Pour l'instant, la question migratoire en Europe est dominée par l'afflux massif d'Ukrainiens qui se réfugient dans des pays limitrophes (Pologne, Roumanie, Hongrie et Moldova) ou plus loin encore (États-Unis, Canada) pour échapper à l'agression russe.

34. L'un des enseignements à tirer des 15 dernières années est qu'il n'existe, s'agissant de l'accès à l'Europe, aucun itinéraire ou goulet d'étranglement capable de réguler effectivement un afflux massif de personnes fuyant la violence ou cherchant à améliorer leurs conditions d'existence. Bloquer une route revient à rediriger l'afflux dans une autre direction. De fait, les points d'entrée potentiels en Europe sont nombreux. Pour relever le défi, il est impératif de pouvoir compter sur des stratégies multilatérales et diversifiées, des évaluations situationnelles tous azimuts, une vision globale de la gestion des frontières et une solidarité parfois difficile à susciter. L'OTAN peut apporter sa contribution dans certains de ces domaines, comme elle l'a fait dans la mer Égée, mais elle n'est qu'une des innombrables entités et organisations gouvernementales, intergouvernementales ou non gouvernementales dont l'intervention est requise.

35. Bien que les restrictions de déplacement dues à la pandémie de Covid-19 aient ralenti les mouvements migratoires en direction de l'Europe, le nombre total de franchissements irréguliers des frontières européennes a fortement augmenté, une fois encore, en 2021. Selon l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (connue sous le nom de Frontex), 133 900 franchissements irréguliers des frontières de l'UE ont eu lieu au cours des neuf premiers mois de 2021, soit une hausse de 68 %. C'est 47 % de plus qu'en 2019, avant l'apparition de la pandémie. L'augmentation la plus forte a été observée sur l'itinéraire méditerranéen central et sur celui des Balkans occidentaux.

36. Les entrées irrégulières sur le territoire de l'Union européenne par la voie de la Grèce, de Chypre et de la Bulgarie constituent l'**itinéraire méditerranéen oriental**. C'est l'itinéraire que les milliers de réfugiés syriens empruntaient de préférence en 2015 pour fuir la guerre dans leur pays. Depuis lors, comme indiqué précédemment, le nombre d'arrivées irrégulières par cet itinéraire a considérablement baissé, phénomène dû en grande partie aux accords signés entre l'UE et la Türkiye pour entraver ce flux. De tous les itinéraires conduisant à l'UE, celui-ci a été le seul le long duquel le chiffre des franchissements irréguliers a diminué durant les neuf premiers mois de 2021. Les 13 190 franchissements irréguliers observés pendant cette période représentent une diminution de 17 % par rapport à la même période en 2020. Près de la moitié des nouveaux arrivants – jusqu'au mois de septembre 2021 – avaient Chypre pour destination et la plupart des migrants ayant emprunté cet itinéraire venaient de Syrie, d'Afghanistan et de la République démocratique du Congo.

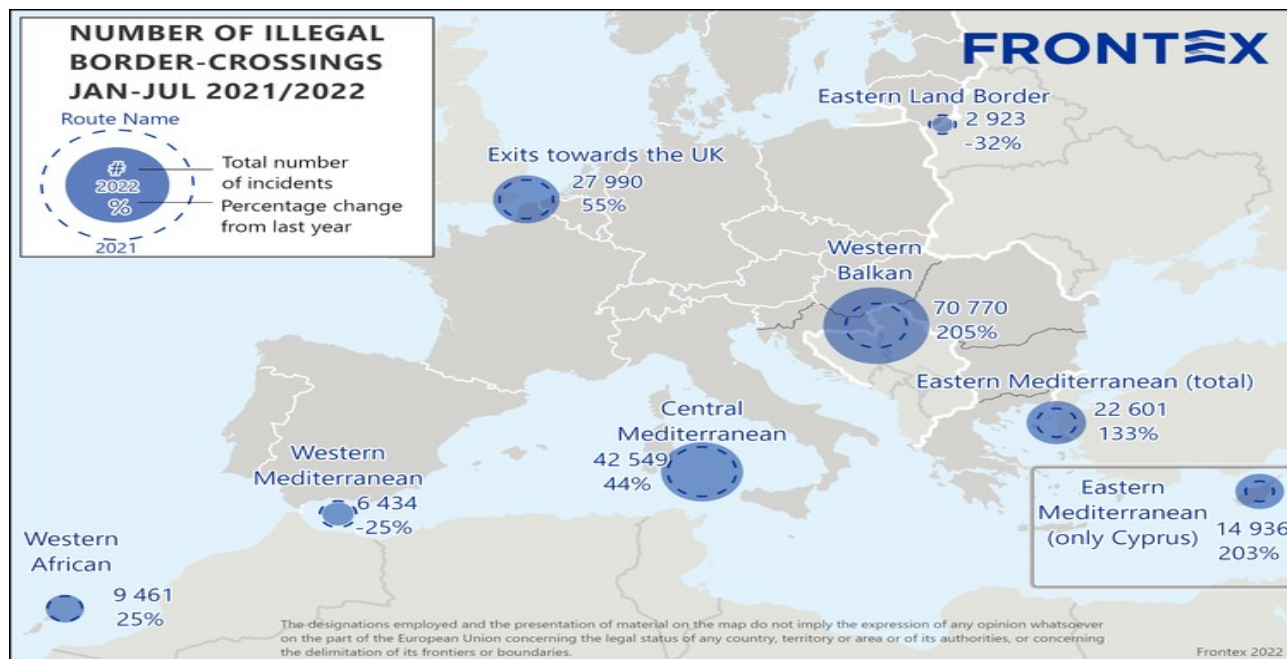
37. Les arrivées irrégulières en Espagne, soit par voie maritime pour l'Espagne continentale, soit par la route pour les villes espagnoles de Ceuta et Melilla situées en Afrique du Nord constituent l'**itinéraire méditerranéen occidental**. Il est surtout emprunté par les migrants venus d'Algérie et du Maroc, mais des migrants d'Afrique subsaharienne peuvent aussi l'utiliser pour gagner l'Europe. Un pic d'affluence y a été enregistré en 2018, qui s'expliquait notamment par le remaniement du partenariat entre l'UE et le Maroc. Ce partenariat, entre autres choses, renforçait les contrôles frontaliers et la lutte contre la traite des êtres humains. Entre janvier et juillet 2021, 14 100 franchissements irréguliers ont été signalés sur l'itinéraire méditerranéen occidental, soit 22 % de plus qu'en 2020.

38. L'**itinéraire ouest-africain** est celui des arrivées en Europe *via* les îles Canaries, territoire espagnol. En 2020, il est apparu comme l'itinéraire maritime le plus utilisé pour atteindre l'Espagne et a enregistré dix fois plus d'arrivées que l'année précédente à la même époque. Les migrants embarqués sur cet itinéraire partaient généralement du Maroc, du Sahara occidental, de Mauritanie, du Sénégal ou de Gambie et représentaient plus de la moitié des migrants arrivés en Espagne par la mer. Au cours des neuf premiers mois de 2021, 11 700 migrants (soit 93 % de plus qu'en 2020) sont entrés illégalement sur le territoire européen en empruntant l'itinéraire ouest-africain.

39. L'**itinéraire méditerranéen central** est généralement celui des arrivées irrégulières par voie maritime en Italie et à Malte au départ de la Tunisie et de la Libye. Entre 2015 et 2017, il a constitué une voie d'accès particulièrement importante à l'UE. Après deux années de faible fréquentation par des migrants irréguliers, les chiffres se sont de nouveau envolés en 2020, ce qui a donné lieu à une multiplication des patrouilles maritimes et à une intensification de la coopération entre l'UE et la Libye, qui visait à ralentir le flux de migrants traversant le territoire et les eaux de ce pays. Selon les estimations, 47 620 franchissements illégaux de frontières ont eu lieu sur cet itinéraire au cours des neuf premiers mois de 2021, soit 87 % de plus que pour la même période l'année précédente. La majeure partie des migrants ayant emprunté l'itinéraire méditerranéen central venaient de Tunisie, du Bangladesh et d'Égypte.

40. Les **Balkans occidentaux** ont servi de principale voie d'accès à l'UE pour les réfugiés et les migrants, plus spécialement en 2015, au plus fort du conflit syrien. Si le nombre des franchissements transfrontaliers a effectivement baissé pendant un certain temps, la tendance s'est maintenue et, selon Frontex, la moitié des entrées irrégulières détectées s'est faite par cet itinéraire au cours des sept premiers mois de 2022 : 70 770 franchissements irréguliers *via* l'itinéraire en question ont été

détectés entre janvier et juillet 2022, soit près du triple des totaux enregistrés en 2021 durant la même période. Les réfugiés et les migrants concernés venaient majoritairement d'Afghanistan, de Syrie et de Türkiye.



(Source : Communiqué de presse de Frontex, 12 août 2022)

41. En juillet 2021, alors que le Bélarus était en proie à des bouleversements politiques provoqués par le trucage de l'élection présidentielle et une aggravation des atteintes aux droits humains, Alexandre Loukachenko, à la présidence jugée illégitime du pays, a menacé d'« inonder » l'UE de toutes sortes de criminels pratiquant la traite d'êtres humains, de trafiquants de drogue et de migrants armés. Dans la foulée, le gouvernement a organisé des vols et des modes de transport intérieurs pour faciliter le passage de migrants en direction des frontières entre le Bélarus et le territoire de l'UE. Ce faisant, Loukachenko a ouvert aux migrants de la région MOAN une nouvelle voie d'accès à l'Europe. Sa démarche est une tentative délibérée de se servir de la migration comme d'une arme et de déstabiliser les pays membres de l'UE et de l'OTAN situés sur le flanc Est. Les pays les plus touchés par cette stratégie empreinte de cynisme ont été la Lettonie, la Lituanie et la Pologne. La majorité des personnes qui avaient gagné le Bélarus à cette occasion étaient des ressortissants irakiens, afghans et syriens, pour la plupart dépourvus de documents leur permettant de pénétrer sur le territoire de l'Union. Beaucoup d'entre eux ont donc été livrés à leur sort, dans le froid, aux frontières occidentales du Bélarus sans recevoir l'once d'une aide de la part des autorités bélarussiennes, qui les poussaient fréquemment à franchir la frontière de force. La crise a placé la Lettonie, la Lituanie et la Pologne en première ligne des afflux migratoires en provenance de la région MOAN ; il s'agissait là d'un problème spécifique auquel ces trois pays n'avaient jamais été confrontés auparavant.

42. Il s'agissait bien là d'une crise géopolitique et humanitaire. Jouissant du soutien sans équivoque du Kremlin, Alexandre Loukachenko a cruellement usé des migrants comme d'une arme politique. De toute évidence, son objectif immédiat était, d'une part, de se venger de la décision prise collectivement par les pays occidentaux de ne pas reconnaître le résultat de son élection, dont il avait été frauduleusement déclaré vainqueur et, d'autre part, de répondre aux sanctions infligées par ces mêmes pays à la suite de la répression du vaste mouvement de protestation dénonçant, précisément, le trucage du processus électoral. Il a ainsi exploité les failles du système migratoire de l'UE pour fabriquer de toute pièce une crise humanitaire, tout en espérant démasquer l'hypocrisie supposée de l'Europe au sujet des questions d'asile afin de détourner l'attention de l'opinion publique des violations des droits humains commises par son régime. Il est probable que la Russie

ait considéré cela comme une répétition de la crise des réfugiés qu'elle se préparait déjà à déclencher en Ukraine par l'invasion armée de ce pays.



43. Les autorités lettonnes, lituaniennes et polonaises ont réagi à cette forme de guerre hybride en fermant effectivement leurs frontières avec le Bélarus et en empêchant les migrants amenés là par le régime bélarussien de pénétrer sur le territoire de l'UE. La Turquie a réagi promptement au début de la crise, à la suite de l'action diplomatique entreprise par la Commission européenne, en empêchant tous les citoyens irakiens, syriens et yéménites de se rendre au Belarus en passant par son territoire. Conséquence de ces efforts concertés, le nombre d'arrivées irrégulières journalières a diminué spectaculairement vers la fin de l'automne 2021 (Bejan et Nabi, 2021). La fermeture des frontières s'est accompagnée de critiques : d'aucuns ont émis l'avis que les frontières auraient dû rester ouvertes pour que les demandes d'asile soient traitées. Cette crise a révélé l'existence d'une véritable tension entre les procédures migratoires normales et la nécessité de riposter à ce qui constituait essentiellement une attaque hybride destinée à exploiter les lois et les règlements européens. Cette tension explique pourquoi l'utilisation de mouvements migratoires à des fins offensives n'est pas une tactique nouvelle et montre qu'elle est susceptible d'être utilisée à nouveau contre les Alliés (Galeotti, 2021).

44. L'image de ces millions d'Ukrainiens déplacés aux quatre coins de l'Europe a eu un profond écho au Moyen-Orient. Bien qu'il y ait des motifs, sur le plan géopolitique, de distinguer l'actuel flot de réfugiés parti d'Ukraine des récents afflux migratoires venus de la région MOAN, d'Afrique et d'Afghanistan, les analogies ne manquent pas. L'une de ces analogies est certainement le rôle de la Russie dans le déclenchement de mouvements massifs de réfugiés. En Syrie, par exemple, le Kremlin a ordonné la prise à partie de cibles civiles à Alep, acte qui préfigurait les tactiques criminelles aujourd'hui utilisées en Ukraine. Toujours en Syrie, les Russes ont sciemment visé des infrastructures civiles, des hôpitaux, des écoles et des logements à l'appui de la campagne brutale engagée par Bachar el-Assad contre l'insurrection à laquelle il était confronté dans son propre pays. La prise à partie délibérée de civils a conduit des millions d'habitants non combattants à quitter leur



foyer pour chercher refuge ailleurs dans le pays ou dans des pays voisins, ou encore en Europe. Le même scénario s'est reproduit à très grande échelle suite à l'attaque de l'Ukraine par la Russie. La solide résistance ukrainienne a réduit à néant les attentes foncièrement vouées à l'échec du Kremlin, qui comptait sur une victoire rapide. En réponse, le régime de Poutine s'est rabattu sur une campagne de bombardements destinée à semer la terreur ; cette campagne a rapidement chassé de leur foyer et de leur patrie des millions d'Ukrainiens, partis se mettre à l'abri à l'Ouest, dans des pays limitrophes.

## IV L'ÉCONOMIE DE LA MIGRATION

45. Les conséquences de la migration sont souvent mal comprises ou mal représentées (Mohieldin et Ratha, 2019). Ceux qui affirment que les migrants se contentent d'envahir les sociétés à revenu élevé, de voler des emplois, de faire baisser les salaires ou de miner les finances publiques le font souvent sans apporter d'arguments empiriques à leurs propos (Ratha, 2019). L'idée que la migration en soi est un poids mort, une perte économique pour le pays d'accueil n'a pas grand-chose à voir avec la réalité économique sous-jacente. En réalité, les études économiques semblent prouver exactement le contraire, en particulier à moyen ou long terme, du moins dans certaines conditions. De fait, la plupart des économistes estiment que la migration peut avoir un effet salutaire pour les sociétés industrielles, notamment celles dont la population vieillit rapidement (Engler *et al.*, 2020 ; Portes, 2019 ; OCDE, 2014 ; FMI, 2020). Il ne faut pas en déduire que le processus s'opère sans entraîner de dépenses : celles-ci existent, surtout lorsque les pouvoirs publics ne font rien pour favoriser l'intégration, faire entrer les migrants dans l'économie productive et faciliter leur ajustement social et culturel. L'obtention d'avantages économiques tous azimuts grâce aux migrants suppose donc un certain degré d'aptitude de l'État et de la société à s'accommoder d'un afflux soudain de personnes. Manifestement, tous les pays ne disposent pas de cette aptitude.

46. Les immigrants viennent grossir le bassin de main-d'œuvre et contribuent à l'ouverture de nouvelles possibilités commerciales avec leur pays d'origine. Si des pouvoirs publics progressistes font en sorte que les réfugiés puissent étudier et travailler, l'arrivée de migrants peut aider l'économie d'un pays à croître plus rapidement que ne le ferait normalement une économie nationale (FMI, 2020). Dans une étude datant de 2016, des chercheurs du FMI ont constaté qu'une augmentation de 1 % de la place de la communauté immigrée dans la population adulte d'un pays correspondait à un accroissement d'environ 2 % de la productivité et du PIB par habitant (Portes, 2019). Il est aussi trompeur de soutenir que seuls les migrants hautement spécialisés sont un avantage pour l'économie. Lewiston, une ville de l'État du Maine vieillissante et frappée par le déclin économique et la dépopulation, a connu une forme de regain de prospérité au début des années 2000, lorsque des centaines de réfugiés somaliens, pour la plupart dépourvus de qualifications, sont venus s'y installer. D'après une étude de la *Tufts University*, l'arrivée des réfugiés a doté la ville de l'un des taux d'expansion les plus élevés de l'État. La criminalité a diminué et les loyers se sont stabilisés, en même temps que la croissance économique revenait et que la ville se repeuplait (*Tufts Journeys Project*, 2021).

47. D'un point de vue empirique, des preuves substantielles montrent que, même dans le cas d'un afflux massif et soudain de migrants, la migration a rarement des conséquences négatives pour le salaire et l'emploi des travailleurs autochtones (Card, 1990 ; Peri et Yasenov, 2019). Dans les pays développés, les qualifications des migrants tendent à compléter celles des travailleurs autochtones plutôt qu'à s'y substituer, ce qui, globalement, est de nature à générer de la croissance économique (FMI, 2020). Les politiques qui facilitent l'intégration des immigrants peuvent amplifier ces effets économiques positifs et compenser les retombées fiscales à court terme liées à l'installation des nouveaux arrivants. Ces politiques pro-croissance prennent généralement en compte les dépenses liées à la formation professionnelle, l'enseignement pour adultes, les cours de langues, l'assouplissement des procédures d'homologation des titres professionnels et la mise en œuvre de politiques prônant activement l'entrée sur le marché du travail (Portes, 2019). L'expérience de l'Allemagne, qui a connu un fort afflux de réfugiés syriens, fournit à cet égard un exemple éloquent. Comme cela a été indiqué plus haut, ce pays a accueilli 1,2 million de réfugiés en 2015 et 2016. De

nombreux opposants à cette démarche s'imaginaient que cela revenait à imposer de lourdes charges à l'économie nationale, mais cette dernière a, au contraire, fructifié : « Les réfugiés ont bénéficié de la prospérité grandissante de l'Allemagne en même temps qu'ils y ont contribué pendant ces années-là. Depuis 2016, le nombre de réfugiés employés, capables de s'exprimer en allemand et inscrits dans un établissement d'enseignement public ou professionnel a régulièrement augmenté » (Hockenos, 2020). Toujours en Allemagne cependant, la question de l'intégration des femmes syriennes sur leur lieu de travail a posé davantage de difficultés.

48. La migration peut certainement imposer des coûts considérables au pays d'origine. Mais si une « fuite des cerveaux » et la perte d'un élément dynamique de la population peuvent être préoccupantes, voire dévastatrices, elles sont compensées dans une certaine mesure par les envois de fonds aux membres de la famille restés au pays. Ces fonds qui peuvent être une source vitale d'échange de devises et d'investissements dans le pays d'émigration (Ratha, 2019). Pour la seule année 2019, l'ensemble des envois de fonds s'élevait à 719 milliards d'euros, dont 548 milliards à destination de pays à revenu faible ou moyen (McCarthy, 2021). C'est là un volume supérieur au montant officiel de l'aide au développement et aux investissements étrangers directs (Mohieldin et Ratha, 2019). Par ailleurs, lorsque migrants ou réfugiés rentrent chez eux avec de nouvelles qualifications, des connexions commerciales ou des capitaux, leur pays d'origine peut en tirer profit. En 2015, trois pays de la région MOAN figuraient parmi les dix premières sources d'envois de fonds au monde : l'Arabie saoudite (2<sup>e</sup>), le Koweït (7<sup>e</sup>) et le Qatar (9<sup>e</sup>). On trouvait également dans ce classement plusieurs pays alliés : les États-Unis (1<sup>er</sup>), l'Allemagne (6<sup>e</sup>), la France (8<sup>e</sup>) et le Luxembourg (9<sup>e</sup>) (Swing, 2018).

49. Toutefois, un afflux important de migrants peut engendrer de lourdes charges, notamment pour des pays plus fragiles dépourvus des moyens de financer des programmes d'intégration exhaustifs. Ces charges prennent des formes diverses : sollicitation accrue de services publics déjà surchargés et sous-financés tels que les écoles, le logement et les soins de santé, surpopulation urbaine, pressions accrues sur des marchés de l'emploi fragiles, persistance de barrières linguistiques et culturelles, aggravation de la pollution et augmentation de la consommation de ressources naturelles (l'eau, par exemple), tensions et discriminations culturelles, raciales et confessionnelles, et aussi, déséquilibres soudains et inattendus de la parité hommes-femmes. Tels sont les problèmes auxquels le Liban et la Jordanie, en particulier, ont été confrontés avec l'arrivée d'un flux massif de réfugiés fuyant la guerre et la violence.

## **V. POLITIQUE MIGRATOIRE DE L'UE ET COOPÉRATION AVEC LA RÉGION MOAN**

En 2015, l'aptitude de l'UE à faire face à des crises humanitaires en devenir a été plus sollicitée que jamais avec l'arrivée sur le territoire européen d'environ 1,8 million de réfugiés et de migrants irréguliers fuyant l'insécurité extrême qui régnait dans leurs pays respectifs (Parlement européen, 2017). La détermination des réfugiés et des migrants à traverser la Méditerranée dans des conditions périlleuses reflétait leur volonté désespérée d'atteindre l'Europe. D'ailleurs, entre 2015 et 2016, près de 9 000 migrants ont perdu la vie en tentant cette traversée (HCR, 2022).

50. L'UE a dû procéder en conséquence à une série d'ajustements pour tenter de venir à bout d'un problème qui semble se pérenniser. Frontex dispose actuellement d'un corps européen permanent de garde-frontières et de garde-côtes de 5 000 agents, dont l'effectif devrait être doublé d'ici 2027, et dont la mission a été élargie. L'UE joue un rôle important dans la gestion de la migration ; elle est chargée de former des garde-frontières en Afrique et de rapatrier ceux dont les demandes d'asile ont été rejetées. Frontex mène pour l'instant trois opérations actives en Méditerranée, qui ont pour objectifs de démanteler les filières de passeurs et de secourir les personnes en danger (Conseil de l'Union européenne, 2022). L'aide que l'Union apporte à ceux de ses États membres qui sont responsables du contrôle des frontières européennes est une

manifestation cruciale de la solidarité générale qui unit les Européens face à ces problèmes communs.

51. Le Règlement de Dublin énonce les règles régissant l'examen des demandes d'asile soumises par les personnes désireuses de bénéficier, à l'intérieur de l'UE, de la protection internationale prévue par les Conventions de Genève et la directive « Qualification » de l'Union. Il dispose qu'un demandeur d'asile doit rester dans le premier État membre de l'UE où il arrive. Ceux qui critiquent cette disposition font valoir depuis longtemps qu'elle porte atteinte à la stratégie migratoire collective de l'Union en imposant un fardeau aussi lourd qu'asymétrique aux pays situés aux frontières du territoire européen. De fait, ce système a créé un « problème de solidarité » qui divise les États membres entre ceux qui doivent assumer la responsabilité de frontières extérieures exposées et ceux, nombreux, localisés à l'intérieur de ce territoire. Plusieurs États membres méridionaux et orientaux, qui sont le plus souvent les premiers pays d'entrée, se disent submergés par les demandes d'asile. De leur côté, quelques pays éloignés de la « ligne de front » se sont montrés moins désireux d'accueillir des demandeurs d'asile en provenance de la région MOAN, ce qui a exacerbé les tensions entre États membres et compliqué l'établissement d'un schéma de localisation plus stable.

52. Jusqu'ici, les tentatives visant à réformer le système en profondeur n'ont pas abouti. D'importantes questions se posent : il s'agit de savoir si d'autres tactiques peuvent à la fois donner les résultats voulus et se conformer plus étroitement au droit international humanitaire et au droit communautaire. Alors que l'afflux de réfugiés en Europe atteignait un pic, la Commission européenne a cherché à modifier le Régime d'asile européen commun et le Règlement de Dublin qui l'accompagne de manière à répartir plus efficacement les demandeurs d'asile sur le territoire européen. La méthode de répartition ainsi envisagée aurait pris en compte les populations et le PNB des États membres. La proposition n'a toutefois pas été adoptée par le Parlement européen. C'est donc le Règlement de Dublin qui continue à définir le cadre du traitement de la migration irrégulière dans l'Union, tandis que la question de la solidarité et du partage des charges reste en souffrance. La crise des réfugiés ukrainiens pourrait constituer une mise à l'épreuve supplémentaire pour le régime, encore que tous les gouvernements européens manifestent une forte solidarité face à cette crise.

53. En septembre 2020, la Commission européenne a présenté son « Nouveau pacte sur la migration et l'asile », série de propositions législatives qui, collectivement, créeraient un « cadre européen commun et global » pour la gestion de la migration (Parlement européen, 2019). Ce faisant, elle a reconnu que « le système actuel ne fonctionn[ait] plus », tout en affirmant que les défaillances de l'ancien régime seraient éliminées et qu'« un système de gestion de la migration [plus] prévisible et [plus] fiable » serait mis en place (Commission européenne, 2020). Le nouveau pacte traitait de la gestion des frontières et entendait intégrer les dimensions intérieures et extérieures des politiques migratoires. Il plaidait pour un « partage équitable des responsabilités » et pour la « solidarité » et proposait « un système de contributions flexibles » en vertu duquel les États membres accepteraient « dans un cadre volontaire » de veiller à la relocalisation de demandeurs d'asile depuis le pays de première entrée et à « la prise en charge » de ceux dont la demande avait été rejetée (Commission européenne, 2020). La Commission européenne a précisé aux gouvernements des États membres qu'ils devaient adopter ce système global pour éviter d'en revenir aux solutions ponctuelles qui menacent plus généralement la bonne gestion des frontières et de la migration au sein de l'Union. Le pacte sur la migration et l'asile souligne l'importance de partenariats migratoires avec les pays d'origine et de transit et promet d'agir pour améliorer la gestion de la migration, de contribuer au soutien des réfugiés et des communautés d'accueil dans les pays partenaires, notamment en créant de nouvelles perspectives économiques propres à remédier aux causes profondes des mouvements migratoires, tout en aménageant des « voies légales d'accès » pour les migrants dont les compétences sont nécessaires en Europe. Parallèlement, il cherchera à renforcer la capacité des partenaires de contrecarrer les opérations de traite des êtres humains (Commission européenne, direction générale de la migration et des affaires intérieures).

54. Le 22 juin 2022, le Conseil européen a adopté les principaux éléments de la première étape de la réforme de la politique européenne en matière d'asile et de migration. La déclaration relative à un mécanisme temporaire de solidarité a été adoptée par 18 États membres (Allemagne, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, République tchèque et Roumanie), ainsi que par la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein (Parlement européen : « Nouveau pacte sur l'asile et la migration et propositions législatives d'accompagnement »). Les négociations portant sur le pacte proprement dit sont toutefois dans l'impasse et aucun progrès n'a été enregistré autour de questions primordiales telles que la mise en place d'un système qui garantirait un partage équitable entre États membres des responsabilités afférentes aux nouvelles arrivées aux frontières de l'UE.

55. La Commission européenne est consciente que la traite des êtres humains à travers le monde génère des milliards de dollars au profit de filières criminelles. Ce sont souvent des organisations terroristes qui la pratiquent ; elles utilisent les recettes tirées qui en découlent – de même que les recettes du trafic de stupéfiants et d'armes – pour se renforcer, améliorer leurs moyens militaires et, *in fine*, mener leurs opérations. De la même façon que, dans diverses régions, le trafic de stupéfiants aide certaines organisations à consolider leur pouvoir, la traite des êtres humains est un élément important du financement des activités terroristes. L'UE en est l'une des principales destinations et, en général, ceux qui se livrent à cette activité se rendent aussi coupables d'autres violations de droits humains. Les passeurs qui embarquent des migrants pour des traversées maritimes ont exposé d'innombrables personnes à des risques extrêmes, comme l'attestent des bilans de plus en plus lourds. Faire échec à la traite des êtres humains n'est donc pas simplement une question de contrôle des frontières : c'est aussi, sur le double plan de la sécurité et du maintien de l'ordre, une obligation primordiale faite à la communauté internationale et aux gouvernements qui se sont engagés à faire respecter les règles juridiques et humanitaires internationales. De surcroît, ces filières sont, invariablement ou presque, impliquées dans d'autres activités illégales, parmi lesquelles le blanchiment d'argent et le trafic d'armes ou de stupéfiants.

56. Le nouveau pacte de l'UE promettait d'intensifier la coopération opérationnelle entre États membres, de même qu'avec les pays partenaires situés le long des itinéraires migratoires et leurs forces de l'ordre, en vue d'enquêter sur la traite de migrants et de lancer des poursuites à l'encontre des coupables de traite d'êtres humains. Elle remontera la piste financière en ouvrant des enquêtes *ad hoc*, tout en créant les cadres juridiques et les liens prosécutoriaux et judiciaires qui permettront d'engager des poursuites. De son côté, Europol a ouvert un Centre européen pour la lutte contre le trafic des migrants, destiné à faciliter les échanges d'informations et la coopération opérationnelle en relation avec ce type de trafic dans les États membres. Son Unité de référence internet utilise également des instruments cybernétiques pour recueillir renseignements et preuves au sujet de ces filières criminelles et de leurs opérations. L'UE mettra sur pied des activités de construction de capacités à l'intention des autorités policières et judiciaires des pays non membres. Elle se penchera en outre sur l'emploi illégal de migrants irréguliers, qui est l'une des motivations des candidats à l'émigration.

57. Le 11 novembre 2021, le Parlement européen s'est prononcé en faveur de la transformation du Bureau d'appui en matière d'asile (BEAA) en Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA), qui était l'un des changements proposés dans le nouveau pacte. Le Parlement européen espère améliorer les procédures de traitement des demandes d'asile en affectant 500 spécialistes supplémentaires à cette agence (Conseil de l'Union européenne, 2021). L'AUEA veillera à ce que les États membres se conforment aux obligations en matière de droits humains sur le plan des procédures de protection internationale et des conditions d'accueil (Conseil de l'Union européenne, 2021). D'autres propositions relatives au nouveau pacte sont encore à l'étude. Toutefois, des points de vue asymétriques sur la question compliquent la collaboration.

58. En 2016, l'UE a ouvert au sein d'Europol le Centre européen pour la lutte contre le trafic des migrants (EMSC) afin d'aider les États membres à réprimer ce type de trafic (Privitera, 2021). Beaucoup de ces filières se livrent aussi à d'autres activités criminelles, dont le trafic d'armes et de

stupéfiants et le financement du terrorisme. De fait, de nombreuses preuves démontrent l'existence de liens entre la traite des êtres humains, les réseaux terroristes et le financement du terrorisme. Les mouvements terroristes mènent directement de telles activités pour financer leurs opérations. Par exemple, la traite des êtres humains les aide à recruter des combattants qu'ils appâtent et retiennent grâce à l'exploitation de leurs victimes féminines, à lever des fonds pour financer leurs opérations et à étendre leur influence. Parmi d'autres exemples particulièrement atroces de leur immixtion dans ce genre d'activités, citons le trafic d'organes géré par Daech et d'autres groupes armés dans le but de financer leurs opérations, l'exploitation d'enfants mendiants par Boko Haram, l'organisation de mariages forcés à Tombouctou (Mali) par Ansar Eddine et al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), l'enlèvement de migrants érythréens en Libye par Daech à des fins d'exploitation sexuelle (y compris par le biais de mariages forcés), et la traite de femmes et de filles yézidiennes (Huckerby, 2019).

59. D'autre part, certains pays de l'OTAN redoutent que l'accroissement de la migration non régulée ne permette à ces bandes criminelles et groupes terroristes de s'infiltrer plus profondément en Europe. Leurs activités élargissent les marchés informels gris et noirs où ils opèrent et constituent de ce fait une menace grandissante pour les économies fondées sur des règles. C'est là un défi pour les pays membres de l'OTAN et pour l'Organisation elle-même ; c'est aussi une raison de plus pour multiplier les actions concertées afin d'endiguer ce phénomène. Une fois encore, certains éléments ne rentrent pas dans le mandat de l'OTAN mais, compte tenu du climat stratégique actuel, la mise à disposition de renseignements, de pratiques exemplaires et de capacités alliées susceptibles d'aider les services directement engagés dans la lutte contre la traite des êtres humains est une démarche logique.

## VI. DÉFIS SÉCURITAIRES POUR L'OTAN

60. L'OTAN a constaté de grands changements dans la nature de la guerre, qui l'obligent à garantir la sécurité à une époque de rivalité entre grandes puissances, mais aussi à faire face au terrorisme, aux conflits endogènes, aux menaces cybernétiques comme à celles qui pèsent sur les approvisionnements énergétiques et à prendre en compte les dimensions sécuritaires du changement climatique et de la migration de masse. Les interactions entre tous ces phénomènes ont débouché sur une inflexion de la pensée sécuritaire et sur la définition d'un cadre pour le concept de la sécurité humaine. Celle-ci est devenue un pilier essentiel du processus d'élaboration des politiques de sécurité dans les sociétés démocratiques et, en toute logique, accorde donc la prééminence aux populations. Cette vision de la sécurité touche directement à des questions telles que la traite des êtres humains, la protection des enfants dans les conflits armés, la prévention des violences sexuelles et sexistes liées aux conflits et la lutte contre ces violences, la protection des civils, la protection des biens culturels et les rapports fondamentaux entre la sécurité et les déplacements humains de masse.

61. L'Organisation rattache le concept de la sécurité humaine aux risques et aux menaces auxquelles sont exposées les populations des régions où elle mène des opérations, des missions ou des activités. Pour cette raison, elle s'emploie avec diligence à atténuer ces menaces et à y parer, d'une part, et place la protection des populations civiles au cœur de ses opérations de prévention et de gestion des crises, d'autre part. Elle a ébauché une série de politiques et de lignes directrices relatives à la sécurité humaine dans la mesure où celle-ci présente un rapport avec la lutte contre la traite des êtres humains (2004 et version actualisée de 2021), le sort des enfants dans les conflits armés (2015) et la protection des civils (2016) (OTAN, 11 mars 2022). De même, elle a fait de la résilience sociétale l'une des poutres maîtresses de son dispositif stratégique global. Face au défi migratoire, toutes ces mesures semblent pertinentes.

62. L'OTAN a conçu, en matière de lutte contre la traite des êtres humains, une politique qui fait obligation à tout pays allié ou pays tiers participant à une opération placée sous son commandement

de redoubler d'efforts pour prévenir et combattre ce genre d'activités. L'Alliance a conscience que les conflits armés et les facteurs d'inégalité hommes-femmes, d'instabilité politique et de pauvreté qui y sont liés peuvent provoquer une augmentation spectaculaire du nombre de personnes déplacées et appauvries, vulnérables à l'exploitation et à la migration forcée. L'OTAN a constaté l'existence de liens entre la traite des êtres humains, la corruption et la criminalité organisée et mesure la menace que ces activités font planer sur la paix et la sécurité. De façon plus générale, les enseignements de la campagne en Afghanistan et la crise provoquée par l'attaque criminelle et violente de la Russie contre l'Ukraine soulèvent de vastes questions autour de l'importance des rapports entre sécurité et corruption. L'OTAN n'ignore pas que d'autres organisations sont habituellement à la tête de ce combat, mais elle s'emploie à soutenir leurs efforts et à instiller une sensibilisation à ces fléaux dans ses plans et ses opérations.

63. L'Organisation se penche aussi sur d'autres aspects du défi migratoire. Elle a publié en 2012 des Lignes directrices militaires sur les enfants dans les conflits armés. Ce document constituait un cadre pour la transposition de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité de l'ONU dans les secteurs de la formation et de l'entraînement. En 2015, elle a élaboré un second document – Directives militaires pour prévenir et combattre la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits (CRSV) – fournissant des lignes directrices stratégiques qui visent à réduire les risques de violences de cette nature et en vertu desquelles « les personnels de l'OTAN sont tenus de prévenir ces violences et d'agir pour y mettre fin partout où cela est possible ». En 2016, au sommet de Varsovie, les chefs d'État et de gouvernement des pays alliés ont adopté une politique OTAN pour la protection des civils dans le contexte d'opérations, de missions et d'activités menées par l'Organisation.

64. Celle-ci est déjà directement engagée dans des opérations qui ont pour objectif de parer les conséquences de la migration de masse. Ainsi, elle est venue en aide à ses membres pendant la crise des migrants syriens. Des unités du Groupe maritime permanent 2 (SNMG-2) ont procédé à une série d'exercices dans le cadre de la participation de l'Organisation aux efforts internationaux pour couper les itinéraires empruntés par les trafiquants et la migration irrégulière dans la mer Égée. En février 2016, à la demande de l'Allemagne, de la Grèce et de la Türkiye, l'OTAN a accepté de contribuer aux activités déployées par la communauté internationale face à cette crise. Elle s'est attachée à entraver trafics et migration irrégulière dans la mer Égée grâce à des opérations de recueil de renseignements, de surveillance et de reconnaissance qui lui ont permis de fournir des informations en temps réel aux autorités d'Athènes et d'Ankara, de même qu'à Frontex, alors que la crise prenait de l'ampleur.

65. L'opération menée par l'OTAN en Méditerranée et dans la mer Égée, baptisée *Sea Guardian*, englobe diverses missions de sécurité maritime et contribue aux actions engagées par la communauté internationale pour résoudre les problèmes liés à la crise des migrants et des réfugiés. Étant donné que la migration irrégulière de masse peut entraîner des conséquences directes pour la sécurité de l'Alliance et, particulièrement, pour celle des Alliés situés sur le littoral méditerranéen, un déploiement maritime de cette nature aide les garde-côtes alliés ainsi que l'UE et Frontex à mieux s'acquitter de leurs tâches face à ce défi. Le SNMG-2 s'est occupé de la reconnaissance, du suivi et de la surveillance des passages illégaux dans les eaux territoriales grecques et turques comme dans les eaux internationales. Il existe deux SNMG, lesquels opèrent sous l'autorité du commandement maritime de l'OTAN (MARCOM), situé à Northwood (Royaume-Uni). Ce sont des forces maritimes multinationales intégrées auxquelles l'OTAN peut faire appel à n'importe quel moment pour exécuter un vaste éventail de tâches, dont des exercices et des missions opérationnelles. Leur déploiement met généralement en œuvre deux à six bâtiments. Les navires de l'OTAN sont plus grands et équipés de capteurs et de radars d'une portée supérieure à ceux de Frontex, de sorte que les informations qu'ils fournissent peuvent se révéler extrêmement utiles. Tous les navires, y compris ceux que déploie l'OTAN, sont tenus par le droit international maritime de se porter au secours des personnes en détresse en mer. L'Organisation continue à collaborer avec l'EU autour de la question des réfugiés et des migrants. Elle a noué d'étroites relations de travail avec Frontex : elle échange avec l'agence des officiers de liaison et partage avec elle des informations qui l'aident à s'acquitter de ses missions. Le secrétaire général de l'OTAN s'est déjà

entretenu de la crise des réfugiés et des migrants avec plusieurs de ses homologues de l'UE (OTAN, 17 mai 2021).

66. L'OTAN ne saurait ignorer le rôle que ses rivaux et concurrents stratégiques jouent dans la région MOAN et les défis migratoires doivent être pris en considération dans ces calculs. La Russie a sans aucun doute cherché à compromettre les intérêts sécuritaires de l'OTAN et de ses partenaires dans la région, notamment en créant des mouvements de réfugiés et en s'en servant comme d'une arme. Cela est apparu clairement en Syrie, où les opérations militaires russes ont beaucoup joué dans la crise des réfugiés dans ce pays. Le Kremlin a également apporté son soutien au Bélarus quand ce dernier a instrumentalisé des migrants de cette région pour semer l'instabilité aux frontières de l'UE et de l'OTAN ; à n'en pas douter, la création de millions de réfugiés et de déplacés internes lui apparaît comme une arme dans la guerre qu'il mène en Ukraine. La Chine opte pour une attitude beaucoup plus effacée mais n'en occupe pas moins une place croissante dans la région. Elle a davantage d'intérêt que la Russie à préserver une stabilité régionale et certaines de ses activités économiques pourraient bien être le signe annonciateur d'un projet qu'elle nourrit de longue date : accroître sa présence militaire et son influence diplomatique et économique. L'Alliance devra suivre de près l'évolution de la situation au fil du temps.

67. La réponse de l'OTAN à la crise en Méditerranée souligne son rôle de garante de la sécurité et de la stabilité de ses membres, certes, mais aussi, plus largement, du voisinage de son territoire. Alors que les flux migratoires en direction de l'Europe demeurent, conséquence de la persistance de divers facteurs de répulsion, l'assistance fournie par l'OTAN pour faire face aux conséquences de la crise humanitaire à sa frontière méridionale et au-delà a conféré un supplément de sécurité à la région. Par la même occasion, l'Organisation peut aider cette dernière en traitant les causes profondes du problème migratoire. Il est intéressant de noter qu'elle a activé son propre mécanisme de gestion des crises, le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) pour mieux affronter l'urgence humanitaire en Ukraine. Cela montre de quelle manière elle aborde désormais les défis humanitaires, dont les déplacements humains massifs et soudains.

68. Enfin, l'OTAN a besoin d'adopter une vision holistique de la sécurité. Ce besoin persistera en ce qui concerne la région MOAN. La guerre russe en Ukraine a des implications majeures pour la région au vu, entre autres, de ses conséquences pour les marchés énergétique et alimentaire. L'enchérissement vertigineux des prix de l'énergie et des aliments pourrait, en soi, déclencher de nouveaux mouvements migratoires de masse. Des organisations terroristes ou criminelles pourraient profiter des fluctuations de ces marchés pour exercer des pressions sur les sociétés au sein desquelles elles agissent, ce qui risquerait d'aggraver l'instabilité ou d'exacerber d'autres facteurs de migration. À mesure que les pays alliés se sèveront du pétrole et du gaz russes, la région MOAN acquerra une importance stratégique encore plus grande à leurs yeux ; ils auront tout intérêt, comme par le passé, à ce que cette région soit stable et à l'abri du genre de pressions que la Russie et, dans une moindre mesure, la Chine, cherchent à exercer. Cet impératif façonnera assurément le contexte plus large dans lequel les Alliés examineront – entre eux et en concertation avec leurs partenaires régionaux – les questions migratoires liées à la région MOAN.

## VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

69. Le problème migratoire auquel sont confrontés les Alliés s'est inexorablement aggravé durant la décennie écoulée. Le conflit dont l'Ukraine est actuellement le théâtre n'est que le dernier épisode d'un scénario qui n'a pas fini de se dérouler et intervient sept ans seulement après la dernière migration de masse en direction du continent. Le cataclysme que représente l'invasion russe a aussi des conséquences pour les pays situés sur le flanc Sud de l'OTAN, lesquels formaient, récemment encore, la principale source des flux migratoires en direction de l'Europe. Il est d'ailleurs probable que les pressions à l'origine de la migration en provenance du Sud s'intensifient une fois de plus si les prix des denrées alimentaires continuent à flamber, ce qui aggraverait les tensions économiques

et sociales dans une large partie de la région MOAN. Les Alliés doivent garder ce risque à l'esprit et dresser des plans en conséquence. De fait, parmi toutes les zones géographiques où l'OTAN est engagée, c'est peut-être dans cette région que sa troisième tâche fondamentale - la sécurité coopérative -, revêt le plus de pertinence, s'agissant notamment de combattre le terrorisme, de réunir les conditions propices à une aide au développement à long terme, de lutter contre le changement climatique, de consolider des marchés énergétiques stables et de concrétiser une série d'autres projets susceptibles d'être servis par des partenariats robustes, promouvant les pratiques exemplaires et l'interopérabilité sur le triple plan politique, civil et militaire.

70. Il est impératif que l'UE et l'OTAN, travaillant dans leurs sphères respectives, élaborent une stratégie claire, exhaustive et cohérente pour relever le défi en gestation de la migration. Tous les Alliés sont confrontés à ce problème mais, manifestement, c'est aux Alliés européens qu'il se pose avec la plus grande urgence et c'est donc à eux qu'il reviendra de jouer un rôle précurseur dans la mise au point d'une stratégie associant les gouvernements aussi bien que l'UE et l'OTAN. Dans ce contexte, les Alliés devront améliorer leur connaissance de la situation dans la région méditerranéenne et, parallèlement, resserrer leurs liens avec leurs partenaires méditerranéens et moyen-orientaux, afin de faciliter l'instauration d'une sécurité coopérative, y compris en définissant et en élargissant les fonctions de la NSD-S (Direction stratégique Sud de l'OTAN, également appelée « axe stratégique Sud de l'OTAN ») et en dotant celle-ci de ressources adéquates. Un sentiment de solidarité et de destin partagé devrait inspirer ces efforts. En fin de compte, la guerre en Ukraine et la crise des réfugiés qu'elle a provoquée n'ont fait que renforcer ce sentiment de solidarité. Il conviendrait d'apporter une assistance multinationale plus ambitieuse aux pays membres les plus exposés aux flux de réfugiés et de migrants et de chercher à répartir plus équitablement les charges liées à l'accueil des nouveaux arrivants.

71. Il existe de nombreuses et impérieuses raisons pour lesquelles il est logique que l'OTAN renforce sa coopération avec l'UE. Relever le défi de la migration est l'une des premières d'entre elles. La migration irrégulière est associée à des menaces auxquelles l'Organisation ne peut parer que partiellement. L'UE dispose d'une large gamme d'instruments – aide au développement, contrôle des frontières, police, diplomatie, etc. – qui rend un resserrement du partenariat avec l'OTAN dans ces domaines non seulement attractif mais essentiel.

72. Pour sa part, l'OTAN peut apporter un soutien vital aux pays de la région qui, directement ou non, forment la dynamique de la migration et les forces qui l'alimentent : consolider les moyens de défense et de sécurité, forger la résilience, renforcer la lutte contre le terrorisme, partager les renseignements disponibles, contrôler les frontières, assurer la sécurité cybernétique et la protection civile. Les activités de police de stabilisation peuvent contribuer à la création de l'environnement sûr et sécurisé nécessaire pour commencer à traiter les causes profondes des flux migratoires et mener des actions de soutien de la stabilité dans la région. Tel est le domaine dont s'occupe le Centre d'excellence de l'OTAN pour la police de stabilisation de Vicence, en Italie.

73. Ces dernières années, les problèmes que connaissent l'Afrique subsaharienne et le Moyen-Orient – conflits armés, guerres civiles, terrorisme et pénuries d'eau, de denrées alimentaires et de ressources énergétiques – ont exercé d'énormes pressions sociales, économiques et politiques sur le bassin méridional de la Méditerranée et sur le Moyen-Orient. Depuis quelque temps, une tendance voudrait que les plus grands défis stratégiques qui guettent les Alliés se situent, en fin de compte, en Asie ; toutefois, la guerre en Ukraine a recentré l'attention sur l'Europe, certes, mais aussi sur la région MOAN. Œuvrer à la stabilité de cette région face à la montée des problèmes économiques, politiques, climatiques, alimentaires et sociaux conservera une importance primordiale pour l'OTAN et ses partenaires régionaux durant les décennies à venir. Les planificateurs de l'Organisation doivent continuer à accorder une attention et des ressources adéquates à la défense de ses intérêts et à faire en sorte que les réfugiés ne soient jamais utilisés comme des pions ou instrumentalisés à des fins politiques.



74. Les pays d'immigration devront distinguer entre réfugiés authentiques et migrants désireux d'améliorer leurs conditions d'existence. Des statuts juridiques différents et des stratégies diversifiées pour traiter chaque problème seront nécessaires. Bien évidemment, les gouvernements devront maintenir la distinction entre migration régulière et migration irrégulière.

75. Les pays-membres de l'OTAN doivent apporter un ample soutien aux pays dits « de la ligne de front » de la région MOAN, qui accueillent de très nombreux réfugiés et migrants fuyant les conflits. Par exemple, le Liban, qui est au bord de la faillite d'État, abrite pourtant sur son territoire des centaines de milliers de réfugiés. La situation est intenable et il est indispensable de lui fournir de l'aide et d'instaurer un partage des charges plus équitable.

76. Des décisions difficiles devront être prises au sujet de la fourniture d'une assistance humanitaire aux communautés vulnérables vivant dans des sociétés dont les gouvernements sont hostiles à l'OTAN. Il n'est pas d'exemple plus éloquent à cet égard que le cas de l'Afghanistan, où des millions de personnes sont menacées de famine et pourraient bientôt commencer à s'exiler. L'arrivée au pouvoir des talibans est sans nul doute une tragédie pour ce pays, mais des efforts doivent être déployés pour soulager de son fardeau une population traumatisée et indigente qui pourrait d'ici peu se voir contrainte de fuir, déclenchant ainsi une nouvelle crise migratoire. Il en va de même pour la Syrie.

77. L'OTAN doit continuer à dynamiser ses partenariats avec des partenaires de son voisinage méridional en promouvant parallèlement la construction de capacités et la résilience. De tels efforts peuvent contribuer à la stabilité régionale et, partant, à l'atténuation de quelques-uns des facteurs qui déclenchent les flux migratoires (de Maizière *et al.*, 2020). À cet égard, il serait également utile de poursuivre les investissements dans les activités de formation et, précisément, de construction de capacités telles qu'elles sont menées, entre autres, par la mission de formation de l'OTAN en Iraq (Sur, 2019).

78. Nous devons élaborer une solution au problème de la migration illégale et du non-retour des demandeurs d'asile qui n'ont pas reçu de protection internationale, en coopération avec tous les pays de la région MOAN.

79. Les Alliés doivent intensifier tous les efforts diplomatiques visant à stabiliser la Libye et cela doit figurer parmi les priorités de notre Alliance occidentale.

## BIBLIOGRAPHIE

- Abela Guy J., Michael Brottragerb, Jesus Crespo Cuaresma, Raya Muttarak, "Climate, conflict and forced migration", *Global Environmental Change*, Global Environmental Change, Volume 54, janvier 2019, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0959378018301596>
- Adar Sinem et Friedrich Püttmann, "Making EU-Turkey Cooperation on Migration Sustainable", 2 février 2022, Stiftung Wissenschaft und Politik, <https://www.swp-berlin.org/en/publication/making-eu-turkey-cooperation-on-migration-sustainable>
- Argote, L. & Ingram, P., "Knowledge Transfer: A Basis for Competitive Advantage in Firms", *Organizational Behaviour and Human Decision Processes*, Vol. 82, Issue 1, mai 2000, <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0749597800928930>
- Bahar, D., "Why Accepting Refugees is a Win-Win-Win Formula", Brookings Institution, 19 juin 2018, <https://www.brookings.edu/blog/up-front/2018/06/19/refugees-are-a-win-win-win-formula-for-economic-development/>
- Batsaikhan, U., Darvas Z., et Raposo, I. G., "People on the Move: Migration and Mobility in the European Union", *Bruegel*, 2018, <https://www.bruegel.org/2018/01/people-on-the-move-migration-and-mobility-in-the-european-union/>
- BBC News, "Belarus border crisis: How are migrants getting there?", 6 novembre 2021, <https://www.bbc.com/news/59233244>
- BBC, "Migrants breach Hungary razor wire fence", 31 août 2015, <https://www.bbc.com/news/av/world-europe-34109451>
- Beauchamp, Zack, "The Syrian refugee crisis, explained in one map", *Vox*, 27 septembre 2015, <https://www.vox.com/2015/9/27/9394959/syria-refugee-map>
- Bejan, Raluca et Salim Nabi, "The EU is the real villain in the Poland-Belarus migrant crisis", *The Conversation*, <https://theconversation.com/the-eu-is-the-real-villain-in-the-poland-belarus-migrant-crisis-172132>, 1 December 2021
- Betts, Alexander et Paul Collier, "How Europe Can Reform Its Migration Policy: The Importance of Being Sustainable", *Foreign Affairs*, 5 octobre 2019, <https://www.foreignaffairs.com/articles/europe/2018-10-05/how-europe-can-reform-its-migration-policy>
- Betts, Alexander et Paul Collier, "Jordan's Refugee Experiment: A New Model for Helping the Displaced", *Foreign Affairs*, 28 avril 2016, <https://www.foreignaffairs.com/articles/middle-east/2016-04-28/jordans-refugee-experiment>
- Braw, Elizabeth, "Stop calling what's happening with Belarus a migration crisis", *Politico*, 5 janvier 2022, <https://www.politico.eu/article/belarus-border-migration-geopolitical-crisis-nato-eu/>
- Card, David, "The Impact of the Mariel Boatlift on the Miami Labor Market", *Industrial and Labor Relations Review*, Vol. 43, Issue 2., 1<sup>er</sup> janvier 1991, <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/001979399004300205>
- Commission européenne, direction générale de la migration et des affaires intérieures, "Migrant Smuggling", [https://ec.europa.eu/home-affairs/policies/migration-and-asylum/irregular-migration-and-return/migrant-smuggling\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/policies/migration-and-asylum/irregular-migration-and-return/migrant-smuggling_en)
- Commission européenne, "A fresh start on migration: Building confidence and striking a new balance between responsibility and solidarity," 23 septembre 2020, [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip\\_20\\_1706](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_1706)
- Commission européenne, "Joint press release: European Commission and Morocco launch renewed partnership on migration and tackling human smuggling networks", 8 juillet 2022, [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP\\_22\\_4388](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_22_4388)
- Conseil de l'Union européenne, "EU-Turkey statement," 18 mars 2016, <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2016/03/18/eu-turkey-statement/>
- Conseil de l'Union européenne, "Facility for refugees in Turkey: member states agree details of additional funding", 29 juin 2018, <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press->

[releases/2018/06/29/facility-for-refugees-in-turkey-member-states-agree-details-of-additional-funding/](#)

- Conseil de l'Union européenne, "Migration and asylum pact: Council adopts EU asylum agency regulation," 9 décembre 2021, <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2021/12/09/migration-and-asylum-pact-council-adopts-eu-asylum-agency-regulation/>
- Conseil de l'Union européenne, "Special meeting of the European Council, 23 avril 2015", 23 avril 2015, <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2015/04/23/special-euco-statement/>
- Conseil de l'Union européenne, "Timeline – EU Migration Policy," 19 janvier 2022, <https://www.consilium.europa.eu/en/policies/eu-migration-policy/migration-timeline/>
- Conseil de l'Union européenne, "The Council's response to crises (IPCR)," 13 décembre 2021, <https://www.consilium.europa.eu/en/policies/ipcr-response-to-crises/>
- Conseil de l'Union européenne, "EU Migration Policy", 20 janvier 2022, <https://www.consilium.europa.eu/en/policies/eu-migration-policy/>
- De Maizière et al., "NATO 2030: United for a New Era. Analysis and Recommendations of the Reflection Group Appointed by the NATO Secretary General," NATO, 25 novembre 2020, [https://www.nato.int/nato\\_static\\_fl2014/assets/pdf/2020/12/pdf/201201-Reflection-Group-Final-Report-Uni.pdf](https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/2020/12/pdf/201201-Reflection-Group-Final-Report-Uni.pdf)
- Deutsche Welle (DW), "Erdogan warns 'millions' of refugees heading to Europe", 2 mars 2020, <https://www.dw.com/en/erdogan-warns-millions-of-refugees-heading-to-europe/a-52603580>
- The Economist, "The dangerous migrant road to Europe", 21 octobre 2016, <https://www.economist.com/graphic-detail/2016/10/21/the-dangerous-migrant-road-to-europe>
- Engler, P., MacDonald M., Piazza, R., et Sher, G., "Migration to Advanced Economies Can Raise Growth", IMF Blog, 19 juin 2020, <https://blogs.imf.org/2020/06/19/migration-to-advanced-economies-can-raise-growth/>
- Fonds monétaire international, "The Macroeconomic Effects of Global Migration", International Monetary Fund, 14 avril 2020, <https://www.elibrary.imf.org/view/books/081/28950-9781513539744-en/ch04.xml>
- Frontex, "Annual risk analysis 2012", avril 2012, <https://data.europa.eu/data/datasets/ara-2012?locale=en>
- Frontex, "Migratory situation at EU's borders in September: Increase on the Central Mediterranean and Western Balkan routes", octobre 2021, <https://frontex.europa.eu/media-centre/news/news-release/migratory-situation-at-eu-s-borders-in-september-increase-on-the-central-mediterranean-and-western-balkan-routes-RZRnEH>
- Frontex, communiqué de presse, "EU's external borders in July: Increased number of crossings on the Central Mediterranean", 12 août 2022, Frontex, 2022, <https://frontex.europa.eu/media-centre/news/news-release/eu-s-external-borders-in-july-increased-number-of-crossings-on-the-central-mediterranean-vCtsyr>
- Galeotti, Mark, "How Migrants Got Weaponized: The EU Set the Stage for Belarus's Cynical Ploy", Foreign Affairs, 2 décembre 2021, <https://www.foreignaffairs.com/articles/2021-12-02/how-migrants-got-weaponized>
- Habitat for Humanity, "Refugees, Asylum Seekers & Migrants: A Crucial Difference", <https://www.habitatforhumanity.org.uk/blog/2016/09/refugees-asylum-seekers-migrants-crucial-difference/#:~:text=Unlike%20refugees%20who%20cannot%20safely,own%20immigration%20laws%20and%20processes>
- Herbert, Matt, "'La mal vie': the routes, drivers and politics of North African irregular migration", Institute for Security Studies, 31 mai 2019, <https://issafrica.org/research/north-africa-report/la-mal-vie-the-routes-drivers-and-politics-of-north-african-irregular-migration>
- Herbert, Matt, "Loosing Hope: Why Tunisians are Leading the Global Surge in Irregular Migration to Europe", Global Initiative against Trans-National Organized Crime, janvier 2022, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2022/01/GI-TOC-Losing-Hope-Tunisia-Report-2021.pdf>

- Herbert, Matt, "Maghrebi irregular migration is down but for how long?", Institute for Security Studies, 7 novembre 2019, <https://issafrica.org/iss-today/maghrebi-irregular-migration-is-down-but-for-how-long>
- Herbert, Matt, Gallien, Max, "Out of the streets and into the boats: Tunisia's irregular migration surge", Atlantic Council, 27 novembre 2017, <https://www.atlanticcouncil.org/blogs/menasource/out-of-the-streets-and-into-the-boats-tunisia-s-irregular-migration-surge/>
- Hindy, Lily, "Germany's Syrian Refugee Integration Experiment", The Century Foundation, 6 septembre 2018, <https://tcf.org/content/report/germanys-syrian-refugee-integration-experiment/>
- Hockenos, Paul, "The 2015 Refugee Crisis Was Actually a Boon for Europe", Foreign Affairs, 19 mars 2020, <https://www.foreignaffairs.com/articles/2020-03-19/2015-refugee-crisis-was-actually-boon-europe>
- Huckerby, Jayne, "When Human Trafficking and Terrorism Connect: Dangers and Dilemmas", Just Security, 22 février 2019, <https://www.justsecurity.org/62658/human-trafficking-terrorism-connect-dangers-dilemmas/>
- Human Rights Watch, "Barriers to Secondary Education for Syrian Refugee Children in Jordan", 26 juin 2020, <https://www.hrw.org/report/2020/06/26/i-want-continue-study/barriers-secondary-education-syrian-refugee-children-jordan>
- Jensen, Paul, "Understanding the Impact of Migration on Innovation", Australian Economic Review, Vol. 47, Issue 2, 27 mai 2014, <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/1467-8462.12067>
- Karasapan, Omer, "Syrian refugees in Jordan: A decade and counting", Brookings, 27 janvier 2022, <https://www.brookings.edu/blog/future-development/2022/01/27/syrian-refugees-in-jordan-a-decade-and-counting/>
- Karasapan, Omer, et Sajjad Shah, "Why Syrian refugees in Lebanon are a crisis within a crisis", Brookings, 15 avril 2021, <https://www.brookings.edu/blog/future-development/2021/04/15/why-syrian-refugees-in-lebanon-are-a-crisis-within-a-crisis/>
- Kelsey P. Norman, "Rich Countries Cannot Outsource Their Migration Dilemmas: The Only Solution Is to Make Legal Immigration Easier", Foreign Affairs, 5 janvier 2022, <https://www.foreignaffairs.com/articles/europe/2022-01-05/rich-countries-cannot-outsource-their-migration-dilemmas>
- Kerr, S. K. et Kerr, W., "Immigrants Play a Disproportionate Role in American Entrepreneurship", Harvard Business Review, 3 octobre 2016.
- Khraiche, Dana, Goyeneche, Ainhua, "Lebanese Inflation Hits Record High as Food Prices Soar 400%", Bloomberg, 11 février 2021, <https://www.bloomberg.com/news/articles/2021-02-11/lebanese-inflation-hits-record-high-as-food-prices-soar-400>
- Kostas, Stylianos, "Morocco's Triple Role in the Euro-African Migration System", MEI, 18 avril 2017, <https://www.mei.edu/publications/moroccos-triple-role-euro-african-migration-system>
- Landau, Loren B. Caroline, Wanjiku Kihato, et Hannah Postel, "Europe Is Making Its Migration Problem Worse: The Dangers of Aiding Autocrats", Foreign Affairs, 5 septembre 2018, <https://www.foreignaffairs.com/articles/africa/2018-09-05/europe-making-its-migration-problem-worse>
- Legrain, P., "Refugees Are Not a Burden but an Opportunity", Organization for Economic Cooperation and Development, 2016, <https://www.oecd.org/social/refugees-are-not-a-burden-but-an-opportunity.htm>
- McCarthy, N., "These Countries are the World's Top Remittance Recipients", Forum économique mondial, 19 mai 2021, <https://www.weforum.org/agenda/2021/05/infographic-what-are-the-world-s-top-remittance-recipients/>
- Mohieldin, M. et Ratha, D., "Migration Myths vs. Economic Facts", Project Syndicate, 26 février 2019, <https://www.project-syndicate.org/commentary/global-compact-opposition-migration-development-by-mahmoud-mohieldin-and-dilip-ratha-2019-02/>
- Norman, Kelsey P., "Rich Countries Cannot Outsource Their Migration Dilemmas: The Only Solution Is to Make Legal Immigration Easier", Foreign Affairs, 5 janvier 2022,

<https://www.foreignaffairs.com/articles/europe/2022-01-05/rich-countries-cannot-outsource-their-migration-dilemmas>

- Nunn, R., Parsons, J., et Shambaugh, J., "A Dozen Facts About the Economics of the US Health-Care System", Brookings Institution, 10 mars 2020 <https://www.brookings.edu/research/a-dozen-facts-about-the-economics-of-the-u-s-health-care-system/>
- OCDE, "Is Migration Good for the Economy?", Organization for Economic Cooperation and Development, mai 2014, <https://www.oecd.org/migration/migration-policy-debates.htm>
- OIM, "Migration Flows to Europe", 31 janvier 2022, <https://migration.iom.int/europe/arrivals>
- ONU Info, "Lebanon crises increase suffering of migrant domestic workers", 25 décembre 2021, <https://news.un.org/en/story/2021/12/1108332>
- ONU, Département des affaires économiques et sociales (DAES), "Growth of international migration slowed by 27%, or 2 million migrants, due to COVID-19, says UN", <https://www.un.org/en/desa/growth-international-migration-slowed-27-or-2-million-migrants-due-covid-19-says-un#:~:text=COVID%2D19-.Growth%20of%20international%20migration%20slowed%20by%2027%25%2C%20or%202%20million,and%20halting%20of%20travel%20worldwide.&text=The%20report%20found%20that%20two.live%20in%20just%20two%20countries>
- ONU, HCR, "Decade of Sahel conflict leaves 2.5 million people displaced", 14 janvier 2022, <https://www.unhcr.org/news/briefing/2022/1/61e137ac4/decade-sahel-conflict-leaves-25-million-people-displaced.html#:~:text=Internal%20displacement%20has%20increased%20tenfold,Niger%2C%20now%20stands%20at%20410%2C000> .
- "Jordan issues record number of work permits to Syrian refugees", 25 janvier 2022. <https://www.unhcr.org/news/press/2022/1/61effaa54/jordan-issues-record-number-work-permits-syrian-refugees.html>
- "Jordan: UNHCR Operational Update, December 2021", 24 janvier 2022. <https://reliefweb.int/report/jordan/jordan-unhcr-operational-update-december-2021>
- "Mediterranean Situation," 16 janvier 2022. <https://data2.unhcr.org/en/situations/mediterranean>
- "Mixed Migration Trends in Libya: Changing Dynamics and Protection Challenges", février 2017, <https://www.unhcr.org/595a02b44.pdf>
- "Refugee Situation: Spain", 31 janvier 2022, <https://data2.unhcr.org/en/country/esp>
- "Syria Regional Refugee Response", 31 janvier 2022. <https://data2.unhcr.org/en/situations/syria>
- "Tunisia Operational Update", décembre 2021. <https://reporting.unhcr.org/document/1339>
- PAM, "2020 Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon" 18 décembre 2020. <https://www.wfp.org/news/nine-out-ten-syrian-refugee-families-lebanon-are-now-living-extreme-poverty-un-study-says>
- OTAN, "Assistance for the refugee and migrant crisis in the Aegean Sea", 17 mai 2021, [https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics\\_128746.htm](https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_128746.htm)
- OTAN, "Human security", 11 mars 2022, [https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics\\_181779.htm](https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_181779.htm)
- OTAN, "NATO's Deployment in the Aegean Sea", juillet 2016, [https://www.nato.int/nato\\_static\\_fl2014/assets/pdf/pdf\\_2016\\_07/20160627\\_1607-factsheet-aegean-sea-eng.pdf](https://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_2016_07/20160627_1607-factsheet-aegean-sea-eng.pdf)
- Parlement européen, "A New Pact on Asylum and Migration and accompanying legal proposals" (Articles 78 et 79 TFEU), "Promoting our European Way of Life" Legislative Train Schedule", <https://www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-promoting-our-european-way-of-life/file-a-new-pact-on-migration-and-asylum>.
- Parlement européen, "MEPs visit Turkey to assess response to Syrian refugee crisis", 8 février 2016, <https://www.europarl.europa.eu/news/en/headlines/society/20160205STO13207/meps-visit-turkey-to-assess-response-to-syrian-refugee-crisis>
- Parlement européen, "The EU response to the migrant challenge," 30 juin 2017, <https://www.europarl.europa.eu/news/en/headlines/society/20170629STO78629/the-eu-response-to-the-migrant-challenge>

- Parlement européen, "Towards a New Policy on Migration," 20 novembre 2019, <https://www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-towards-a-new-policy-on-migration/file-european-border-and-coast-guard-agency/10-2019>
- Parlement européen, "EU-Turkey Statement and Action Plan," 20 novembre 2019, <https://www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-towards-a-new-policy-on-migration/file-eu-turkey-statement-action-plan/10-2019>
- Peregil, Francisco, et Martin, Maria, "Morocco says it prevented 70.000 attempts at irregular migration in 2019", El Pais, 4 février 2020, <https://english.elpais.com/international/2020-02-04/morocco-says-it-prevented-70000-attempts-at-irregular-migration-in-2019.html>
- Peri, G. et Yassenov, V., "The Labor Market Effects of a Refugee Wave", Journal of Human Resources, Vol 54, Issue 2: 267-309, juin 2019, <http://jhr.uwpress.org/content/54/2/267>
- Pizzuti, Alessandro, et Moran, Clare, "The Memorandum of Understanding between Italy and Libya: Does It Create Human Rights Obligations on the Part of Italy?", OpinioJuris, 5 août 2021. <http://opiniojuris.org/2021/08/05/the-memorandum-of-understanding-between-italy-and-libya-does-it-create-human-rights-obligations-on-the-part-of-italy/>
- Portes, Jonathan, "The Economics of Migration", Contexts, 2019, Spring <https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/1536504219854712>
- Privitera, Alexander, "Is Europe Facing a New Migrant Crisis?", Brink News, 30 août 2021, <https://www.brinknews.com/is-europe-facing-a-new-migrant-crisis/>
- Rankin, Jennifer "Erdoğan puts EU's failure to agree a common migration policy in spotlight", The Guardian, 2 mars 2020, <https://www.theguardian.com/world/2020/mar/02/four-years-after-turkey-deal-eu-no-closer-to-new-asylum-system>
- Ratha, D., "Leveraging Economic Migration for Development", World Bank Blogs, 11 septembre 2019, <https://blogs.worldbank.org/peoplemove/leveraging-economic-migration-development>
- Reliefweb, "Registered Syrian Refugees in Host Countries: October 2021 (Egypt, Iraq, Jordan, Lebanon, and Turkey)", 17 novembre 2021, <https://reliefweb.int/report/turkey/registered-syrian-refugees-host-countries-october-2021-egypt-iraq-jordan-lebanon-and-17/20/2021>
- Reuters, "Lebanon's new cabinet agrees policy programme", 16 septembre 2021, <https://www.reuters.com/world/middle-east/lebanons-new-cabinet-agrees-policy-programme-official-source-2021-09-16/>
- Ruhs, M. et Vargas-Silva, C., "The Labour Market Effects of Immigration", The Migration Observatory at the University of Oxford, 18 février 2020, <https://migrationobservatory.ox.ac.uk/resources/briefings/the-labour-market-effects-of-immigration/>
- Santacreu, A. M. et Zhu, H., "Domestic Innovation and International Technology Diffusion as Sources of Comparative Advantage", Federal Reserve Bank of St. Louis Research Paper Series, Vol. 100, Issue 4: 317-336, 15 janvier 2019 [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=3315943](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3315943)
- Santora, Marc, Peter Baker et Richard Pérez-Peña, "Europe Faces Largest Migration Crisis Since World War II", New York Times, 3 août 2022, <https://www.nytimes.com/live/2022/08/03/world/ukraine-russia-news-war>
- Shah, Sonia, "Climate Change Will Drive People Across Borders", Foreign Affairs, 29 juillet 2020, <https://www.foreignaffairs.com/articles/central-america-caribbean/2020-07-29/climate-change-will-drive-people-across-borders>
- Smith, Graeme, "Stop Starving Afghanistan: Why the West Should Release Its Economic Chokehold", Foreign Affairs, 29 décembre 2021, <https://www.foreignaffairs.com/articles/afghanistan/2021-12-29/stop-starving-afghanistan>
- Stokey, N. L., "Technology Diffusion. Becker Friedman Institute for Economics", Working Paper No. 2020-94, 16 juillet 2020, [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=3644475](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3644475)
- Sur, P., "A strong NATO could help alleviate the world's migrant and refugee crisis", Atlantic Council, 24 avril 2019, <https://www.atlanticcouncil.org/blogs/new-atlanticist/a-strong-nato-could-help-alleviate-the-world-s-migrant-and-refugee-crisis/>
- Swing, William Lacey, "How migrants who send money home have become a global economic force", Forum économique mondial, 14 juin 2018, <https://www.weforum.org/agenda/2018/06/migrants-remittance-global-economic-force/>

- Taylor, P., “More Migrants, Please”, Politico, 19 août 2021, <https://www.politico.eu/article/eu-migrants-asylum-economy-afghanistan/>
- Tufts Journeys Project, “Somali Refugees in Maine: Social Capital in Non-Urban Communities”, 1<sup>er</sup> septembre 2021, <https://sites.tufts.edu/journeysproject/somali-refugees-in-maine/>
- UNICEF, “Jordan Challenges for the Water, Sanitation, and Hygiene Programme”, 17 janvier 2019. <https://www.unicef.org/jordan/water-sanitation-and-hygiene>
- Urbino, Ian, “The Secretive Prisons That Keep Migrants Out of Europe”, The New Yorker, 28 novembre 2021, <https://www.newyorker.com/magazine/2021/12/06/the-secretive-libyan-prisons-that-keep-migrants-out-of-europe>
- VDW, “Row with Gulf states could speed up Lebanon’s economic free fall”, 11 novembre 2021, <https://www.dw.com/en/row-with-gulf-states-could-speed-up-lebanons-economic-free-fall/a-59783426>
- World Politics Review, “Global Migration Is Not Abating. Neither Is the Backlash Against It”, 3 janvier 2022, <https://www.worldpoliticsreview.com/insights/28008/to-ease-the-migration-crisis-europe-and-the-world-must-address-root-causes>
-